



Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali  
Analysen eidgenössischer Urnengänge

# Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1998

Marina Delgrande, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)	1 356 689 57.2%	1 013 804 42.8%
Initiative populaire «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques»	536 073 23.0%	1 792 637 77.0%
Initiative populaire «pour la 10 <sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite»	973 706 41.5%	1 374 503 58.5%
Ayants droit de vote	4 637 498	
Participation	51.0%	



Institut de recherche  
Bureau de Berne, Hirschengraben 5  
Case postale 6323, 3001 Berne, téléphone 031 311 08 06,  
Téléfax 031 311 08 19, e-mail: gfs@gfs-be.ch

**Université  
de Berne**

Université de Berne, Institut de science politique  
Unitobler, Lerchenweg 36, 3000 Berne 9  
Téléphone 01 631 83 31, Téléfax 01 631 85 90

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations fédérales sur la base d'enquêtes menées scientifiquement. L'Institut de recherches GfS (Berne/Zurich) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de science politique de l'Université de Berne.

## Institut de recherches GfS

*Responsable de projet:* Claude Longchamp  
*Secrétariat:* Claudia Klein  
*Support CATI:* Gabor Csillo

*Analyses informatiques:* Urs Bieri  
*Responsable du travail sur le terrain:* Georges Ulrich

## Institut de science politique de l'Université de Berne

*Responsable:* Prof. Wolf Linder

*Auteur:* Marina Delgrande

## Composition et impression

Satzart SA, Berne  
Imprimerie Heinz Arm, Berne

## Commandes et abonnements

Un abonnement aux analyses VOX peut être souscrit au prix de CHF 75.– (étranger CHF 85.–) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.– (étranger CHF 30.–). La série complète des analyses VOX (1977 jusqu'à 1995) peut être obtenue au prix de CHF 600.–. Veuillez svp adresser vos demandes de souscriptions ou commandes à l'Institut de recherches GfS, secrétariat, Case postale 6323, 3001 Berne.

## Citation et Copyright

Pour le présent numéro: Delgrande, Marina / Linder, Wolf: Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1998, VOX n° 64, GfS et ISP, Berne, 1998. De manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherches GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des Universités de Berne, Genève et Zurich 1977 et ss.

22<sup>ème</sup> année, © by GfS et ISP  
Tirage: 1350 exemplaires

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Formation de l'opinion et importance subjective des objets</b>	<b>6</b>
2.1 La formation de l'opinion	6
2.2 L'importance subjective des objets	8
<b>3. Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)</b>	<b>9</b>
3.1 La situation de base	9
3.2 Le profil du vote	10
3.3 Les justifications spontanées du vote	16
3.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»	19
<b>4. Initiative populaire «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite» (Initiative de rattrapage)</b>	<b>23</b>
4.1 La situation de base	23
4.2 Le profil du vote	25
4.3 Les justifications spontanées du vote	28
4.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»	30
<b>5. Initiative populaire «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques» (Initiative des petits paysans)</b>	<b>33</b>
5.1 La situation de base	33
5.2 Le profil du vote	35
5.3 Les justifications spontanées du vote	35
5.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»	38
<b>6. Méthodologie</b>	<b>40</b>
<b>7. Principaux résultats des votations fédérales du 27 septembre 1998</b>	<b>42</b>

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pour cent des votant-e-s

Cantons	Participation	RPLP	Initiative agricole	Initiative AVS
	en %	% Oui	% Oui	% Oui
CH .....	51.0	57.2	23.0	41.5
ZH .....	49.7	66.9	27.4	39.7
BE .....	53.1	57.2	26.8	39.2
LU .....	60.3	54.0	19.4	36.6
UR .....	54.9	57.8	24.2	37.1
SZ .....	51.1	40.9	18.9	29.3
OW .....	58.1	39.5	12.3	26.8
NW .....	59.9	51.9	15.1	27.3
GL .....	50.5	46.7	21.6	33.1
ZG .....	57.7	59.6	20.5	34.2
FR .....	56.9	42.1	14.7	50.0
SO .....	56.9	57.5	28.0	39.1
BS .....	55.7	72.5	30.9	43.8
BL .....	52.3	62.6	24.6	39.7
SH .....	70.6	55.8	24.3	42.2
AR .....	60.3	50.7	21.9	32.7
AI .....	59.1	35.5	13.4	23.2
SG .....	54.6	52.3	24.3	34.8
GR .....	46.0	58.9	25.0	39.2
AG .....	51.2	51.6	23.2	35.2
TG .....	55.2	48.1	17.8	32.2
TI .....	41.2	67.2	34.7	60.4
VD .....	46.1	55.3	13.7	49.1
VS .....	47.0	50.6	13.8	49.3
NE .....	47.3	48.4	13.7	57.7
GE .....	49.1	67.2	21.2	54.2
JU .....	55.3	49.3	16.3	68.2

Source: <http://www.admin.ch>

# 1. Introduction

Le 27 septembre 1998, le Conseil fédéral a enregistré un triple succès puisque ses mots d'ordre ont tous été suivis. Les citoyens suisses étaient tout d'abord invités à se prononcer sur la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, dont ils avaient approuvé le principe quatre ans plus tôt. Cette nouvelle taxe aux implications multiples et enchevêtrées, qui fit par ailleurs l'objet d'une campagne particulièrement intense, fut finalement acceptée plus largement que prévu par 57,2 pour cent des votants (*tableau 1.1*)<sup>1</sup>. Parallèlement à cela, les citoyens ont confirmé le verdict sur la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS en rejetant par 58,5 pour cent des voix et dans 21 cantons l'initiative de l'USS et de la CSC «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite». Enfin, et cela ne constitue pas une surprise compte tenu du vaste front d'opposition qui se fit jour au cours de la campagne, l'initiative du VKMB «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques» a été balayée par 77 pour cent des votants et par tous les cantons.

Le scrutin du 27 septembre 1998 a également été un succès pour la démocratie directe. Le taux de participation de 51 pour cent enregistré à cette occasion compte parmi les plus élevés de cette décennie. Au cours des années nonante en effet, les seuls objets qui réussirent à mobiliser davantage de citoyens furent les initiatives «40 places d'armes ça suffit» et «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat»<sup>2</sup> et, surtout, l'arrêté sur l'Espace économique européen<sup>3</sup>. Ce vote n'apporte en outre guère d'éléments nouveaux par rapport aux facteurs explicatifs de la participation observés dans nos précédentes enquêtes<sup>4</sup>. Comme d'habitude, ce sont les caractéristiques politiques des sondés qui contribuent le plus à expliquer la décision de participer ou non. Ainsi, les personnes intéressées par la politique ou qui se sentent proches d'un parti – à plus forte raison si elles y sont étroitement attachées – participent en plus grand nombre que celles qui ne manifestent aucun intérêt pour la politique ou qui n'ont pas d'affinité partisane. Nous n'observons en revanche pas de différences significatives entre les sympathisants des partis gouvernementaux. Sur le plan des caractéristiques sociales, il s'avère notamment que les hommes, les personnes âgées et les individus jouissant d'un degré d'éducation élevé se sont plus mobilisés que les femmes, les jeunes et les personnes ayant un niveau de formation bas.

<sup>1</sup> Il s'agit des résultats officiels provisoires. La publication des résultats officiels définitifs, qui aura lieu après la parution du présent rapport, pourra y apporter des modifications.

<sup>2</sup> Ces votations eurent lieu le 6 juin 1993 et mobilisèrent 54,6 pour cent du corps électoral.

<sup>3</sup> Cette votation eut lieu le 6 décembre 1992 et mobilisa 79 pour cent du corps électoral.

<sup>4</sup> Le taux de participation de 66,3 pour cent enregistré par l'enquête VOX est comme d'habitude bien en-dehors des limites de l'intervalle de confiance. Ce phénomène, qui s'observe systématiquement dans les enquêtes VOX mais aussi dans d'autres sondages, a une double explication. Tout d'abord, les personnes qui participent aux votations sont généralement plus enclines à accepter de participer aux sondages portant sur des sujets politiques que les personnes qui ne participent pas. Ensuite, certains non participants n'osent pas avouer leur abstentionnisme occasionnel ou chronique et donnent donc la réponse qu'ils estiment socialement la plus acceptable et déclarent avoir participé.

## 2. Formation de l'opinion et importance subjective des objets

Dans cette partie, nous ne nous intéressons pas au comportement de vote mais à ce qui lui est antérieur, c'est-à-dire à la formation de l'opinion. Ceci nous donnera notamment l'occasion de nous pencher sur la campagne politique qui précéda les votations du 27 septembre 1998. Pour rappel, précisons que celle-ci vit sa durée et son intensité varier sensiblement en fonction du sujet. Ainsi, le débat public autour de la RPLP commença début août déjà et atteignit un degré de conflictualité nettement supérieur à celui des deux autres. La campagne consacrée à l'initiative AVS ne débuta véritablement que début septembre, mais fut toutefois plus animée que les discussions relatives à l'initiative des petits paysans. Cette dernière aurait en effet été pratiquement éclipsée par les deux autres objets si de nombreux paysans ne s'étaient mobilisés de façon inédite et originale par des «NON» confectionnés en bottes de pailles et disséminés dans les champs de Suisse romande surtout.

### 2.1 La formation de l'opinion

#### 2.1.1 L'utilisation des moyens d'information

Afin de prendre connaissance des positions «pour» et «contre» les trois objets soumis à leur appréciation, les sondés ont comme d'habitude principalement consulté la presse écrite: articles spécifiques dans les journaux (73 pour cent), mais aussi annonces (53 pour cent), courriers des lecteurs (46 pour cent) et journaux des votations (41 pour cent). Les émissions télévisées (69 pour cent) et radiophoniques (52 pour cent) ainsi que la brochure du Conseil fédéral (57 pour cent) sont aussi utilisés dans une large mesure. Les affiches dans les rues arrivent ensuite (47 pour cent), suivies par les communications sur le lieu de travail (20 pour cent), le «direct mailing» (19 pour cent) et les actions dans des stands (16 pour cent). Globalement, les personnes interrogées ont fait un usage légèrement supérieur à la moyenne des moyens d'information à leur disposition: 19 pour cent d'entre elles présentent un degré d'exposition aux médias élevé contre 11 pour cent en moyenne pour les 7 votations précédentes<sup>5</sup>. Précisons enfin que de manière générale, les votants ont plus largement fait usage des médias que celles et ceux ayant préféré s'abstenir de voter.

#### 2.1.2 La difficulté de la décision

Voyons à présent dans quelle mesure les interviewés ont pu se faire une idée des conséquences d'un Oui ou d'un Non sur leur propre personne sur la base des informations reçues durant la campagne.

<sup>5</sup> Selon un indice calculé à partir du nombre de moyens d'information utilisés par les interviewés au cours de la campagne (Un «niveau élevé d'information» = 8 à 11 médias consultés, un «niveau moyen» = 4 à 7, un «niveau bas» = 1 à 3 et un «niveau nul» = 0). Pour les votations du 27 septembre 1998, 5 pour cent des sondés avaient un niveau d'exposition aux médias «nul», 27 pour cent un niveau «bas», 49 pour cent un niveau «moyen» et 19 pour cent un niveau «élevé».

Tableau 2.1: Difficulté de se forger une opinion et date remémorée de la décision pour les votations du 27 septembre 1998

	RPLP %	Initiative agricole %	Initiative AVS %	Moyenne 1991-98 <sup>a</sup> %
<i>Difficulté de la décision</i>				
Plutôt facile	48	43	58	53
Plutôt difficile	43	40	30	33
<i>Moment de la décision</i>				
Quelques jours avant	14	13	12	19
1 à 6 semaines avant	47	47	44	39
1 semaine avant		15	17	16
2 semaines avant		13	13	12
3 semaines avant		9	7	6
4 semaines avant		6	7	6
5 semaines avant		1	1	1
6 semaines avant		3	3	3
Savait d'entrée de jeu	37	32	41	36
n total des interviewé-e-s pour «difficulté de la décision» = 1014 n total des interviewé-e-s pour «moment de la décision» = 670 (seulement les participant-e-s) <sup>a</sup> Moyenne calculée du 3 mars 1991 au 7 juin 1998 à partir de 59 objets de votation. Les totaux sont inférieurs à 100 pour cent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998				

Selon l'enquête VOX, il fut relativement aisé pour les sondés d'appréhender les retombées d'un Oui ou d'un Non à l'initiative AVS (tableau 2.1). Plus précisément, 58 pour cent des personnes interrogées, soit légèrement plus que la moyenne, jugèrent «plutôt facile» de se forger une opinion à ce sujet. Ceci est d'ailleurs souvent le cas pour des questions relativement peu complexes assorties d'un clivage gauche-droite, qui contribue à clarifier les enjeux. La tâche fut en revanche un peu plus ardue face aux deux autres objets. En effet, seuls 48 pour cent des personnes interrogées n'éprouvèrent pas de difficultés à se faire une idée sur la RPLP. La bataille de chiffres et d'arguments contradictoires menée par partisans et adversaires de la nouvelle taxe, les implications multiples du projet et la forte polarisation entre les nombreuses organisations politiques ayant pris part au débat pourraient bien expliquer, en partie du moins, ce résultat. Ce fut en définitive face à l'initiative des petits paysans que la prise de décision s'avéra la plus laborieuse. En fait, les principaux intéressés, à savoir les paysans, étaient divisés.

### 2.1.3 Le moment de la décision

Les trois objets présentent d'étroites similitudes en ce qui concerne la date remémorée de la décision (tableau 2.1). Celles et ceux qui avaient une idée claire d'entrée de cause, c'est-à-dire sans recourir aux informations délivrées tout au long de la campagne, se situent dans la moyenne. Les électeurs ayant attendu les tout derniers jours pour se décider (c'est-à-dire après la fin de la campagne) sont moins nombreux que de coutume. En fait, c'est entre une et six semaines

Tableau 2.2: Perception par les citoyen-ne-s eux-mêmes de l'importance des sujets

Importance pour ...	RPLP		Initiative agricole		Initiative AVS		Moyenne 1993-97 <sup>a</sup>	
	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %
Infime (0,1) <sup>b</sup>	1	8	4	14	1	10	6	21
Minime (2,3,4)	3	13	16	27	5	13	13	19
Moyenne (5)	9	21	26	23	15	21	17	16
Grande (6,7,8)	28	28	23	15	31	26	31	21
Très grande (9,10)	53	27	22	15	43	27	24	18

n total des interviewé-e-s = 1014.  
<sup>a</sup> Moyenne calculée par nos soins du 6 juin 1993 au 28 septembre 1997 sur 42 objets.  
<sup>b</sup> Les interviewé-e-s devaient situer l'importance des différents objets sur une échelle graduée de 0 à 10. 0 signifiait «aucune importance» et 10 «très grande importance».  
 Les totaux sont inférieurs à 100 pour cent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

avant le scrutin, autrement dit entre le début et la fin de la campagne, que la plupart des votants ont arrêté leur décision. Une comparaison avec la moyenne montre qu'ils sont en général moins nombreux à se forger une opinion durant ce laps de temps. Ainsi, au moins en ce qui concerne la RPLP, l'intensité de la campagne a fait qu'un nombre plus élevé de votants n'ont pas été contraints de trancher en raison de l'imminence du scrutin.

Penchons-nous pour conclure sur les effets de la campagne politique. Dans le cas présent, le moment de la prise de décision ne paraît pas avoir exercé une influence sur le choix définitif, car dans notre échantillon la répartition des Oui et des Non face aux trois objets est demeurée constante avant et tout au long de la campagne. Au vu de ce résultat, les campagnes «pour» et «contre» qui précéderent chaque vote semblent avoir eu globalement la même efficacité.

## 2.2 L'importance subjective des objets

Les personnes interrogées ont accordé une importance considérable à deux des trois sujets proposés à l'occasion des votations du 27 septembre 1998 (tableau 2.2). Le projet de nouvelle redevance poids lourds et l'initiative AVS se voient en effet attribuer une importance collective «très grande» par, respectivement, 53 pour cent et 43 pour cent des sondés. La signification de ces objets surpasse ainsi de beaucoup la moyenne enregistrée au cours des quatre dernières années. A titre comparatif, l'arrêté constitutionnel concernant la RPLP accepté en 1994 ne fut jugé très important pour la Suisse que par 18 pour cent des interviewés. Cette différence n'est probablement pas étrangère au fait que l'on se prononçait alors sur un principe et non sur des modalités concrètes d'application. A côté de cela, l'importance de l'initiative des petits paysans

est moindre mais se situe tout de même dans la moyenne. Notons enfin que la signification des objets est systématiquement plus élevée sur le plan de l'intérêt général que sur le plan personnel.

### 3. Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations

#### 3.1 La situation de base

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) adoptée en votation populaire le 27 septembre 1998 n'est autre que la concrétisation du mandat constitutionnel<sup>6</sup> approuvé quatre ans plus tôt par le peuple et les cantons, autorisant le Conseil fédéral à mettre sur pied un tel type de taxe. Le montant de cette nouvelle redevance, qui se substituera dès 2001 à l'actuelle taxe forfaitaire<sup>7</sup>, variera de 0,6 à 3 centimes par tonne-kilomètre. Le tarif maximum ne sera toutefois appliqué qu'aux 40 tonnes, si ces derniers étaient autorisés à circuler en Suisse.

Destinée en premier lieu à couvrir les coûts d'infrastructures et les coûts externes (accidents et atteintes à l'environnement) du trafic des poids lourds en les imputant à ceux qui les génèrent, la RPLP devra en outre contribuer au transfert du trafic des marchandises de la route au rail ainsi qu'au renforcement de la position des CFF sur le marché des transports. Dans la mesure où, selon le Conseil fédéral, ces objectifs impliquent une modernisation des chemins de fers, il est prévu de verser deux tiers des recettes<sup>8</sup> de la nouvelle taxe à la Confédération pour le financement des grands chantiers ferroviaires (NLFA<sup>9</sup>, Rail 2000<sup>10</sup>, mesures anti-bruits et raccordement au réseau européen des trains à grande vitesse)<sup>11</sup>. L'autre tiers sera distribué aux cantons pour la lutte contre les nuisances du trafic routier en veillant bien de verser des indemnités supérieures à la moyenne aux régions peu ou pas desservies par le rail.

Sitôt adoptée par les Chambres, cette nouvelle redevance fut attaquée par voie de référendum par un comité constitué autour de l'Association suisse des transports routiers (l'Astag), qui s'inquiétait avant tout des répercussions économiques de la nouvelle taxe. C'était d'ailleurs là le principal point de désaccord entre les deux camps. Pour les opposants, la RPLP augmenterait le coût du transport des marchandises et entraînerait ainsi une charge financière annuelle de 500 francs par ménage ainsi que la perte de milliers d'emplois tandis que pour le Conseil fédéral, la RPLP entraînerait une charge annuelle de 11 à 55 francs par ménage et un renchérissement minime pour l'économie en raison du gain de productivité lié à l'autorisation des

<sup>6</sup> Adopté le 20 février 1994 par 67,1 pour cent des votants et 24 cantons et demi-cantons.

<sup>7</sup> Adoptée le 26 février 1984 par 58,7 pour cent des votants et 18 cantons et demi-cantons. Entrée en vigueur en 1985, elle sera doublée en 1999 avant d'être remplacée par la RPLP.

<sup>8</sup> Celles-ci devront rapporter jusqu'à 1,5 milliard de francs par an.

<sup>9</sup> Adoptée le 27 septembre 1992 par 63,6 pour cent des votants.

<sup>10</sup> Adoptée le 6 décembre 1987 par 57 pour cent des votants.

<sup>11</sup> Le peuple et les cantons se prononceront le 29 novembre 1998 sur l'arrêté relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics. A cette occasion, le souverain se prononcera notamment sur la question de l'utilisation de la part des recettes de la RPLP allouée à la Confédération.

40 tonnes. Parmi les nombreux autres arguments du comité référendaire figuraient aussi les doutes quant aux effets positifs de la RPLP sur la répartition route-rail du trafic de marchandises, les craintes pour les régions périphériques et de montagnes, le refus d'une implication européenne du scrutin et les critiques face au non respect de l'affectation des recettes prévue par la Constitution. De leur côté, les partisans insistaient notamment sur l'importance que prendrait la RPLP si la Suisse décidait de lever la limite des 28 tonnes<sup>12</sup>, condition préalable pour la conclusion d'un accord bilatéral avec l'Union européenne. Ainsi la RPLP, qui contribuerait selon eux au désengorgement des routes et à la préservation de l'environnement tout en réalisant le principal objectif de l'Initiative des Alpes<sup>13</sup>, apparaissait à leurs yeux aussi bien comme la clé de voûte de la politique des transports que comme un élément déterminant de la politique d'intégration européenne de la Suisse.

La campagne, qui atteignit d'ailleurs une intensité rare, cristallisait à peu près la même configuration des forces que jadis, à l'occasion du vote sur l'arrêté constitutionnel. Sur le plan des partis politiques, le PDC, le PRD et le PSS, les Verts, le PST, le PCS<sup>14</sup> l'AdI et le PEP recommandaient le Oui. De nombreuses sections cantonales du PRD faisaient toutefois campagne contre la nouvelle taxe, tout comme le PLS, le PdL, l'UDF, le KVP et l'UDC, qui s'était comme quatre années auparavant distancée du projet gouvernemental. Enfin, les DS avaient opté pour la liberté de vote. Sur le plan des associations, le camp du Oui rassemblait notamment les syndicats (USS, CSC), la majorité des associations économiques, les associations de consommateurs et de protection de la nature ainsi que divers représentants des régions de montagnes. Pour sa part, le camp du Non comprenait l'Astag et, entre autres, l'USAM, le Centre patronal, l'ACS de même que le Redressement National.

### 3.2 Le profil du vote

Adoptée au terme de longues délibérations par le Conseil national (120 voix contre 46) et par le Conseil des Etats (22 voix contre 14), la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations a aussi reçu le soutien de 57,2 pour cent<sup>15</sup> des votants, soutien qui fut d'ailleurs plus élevé qu'on ne l'attendait. Cela étant, quels clivages sociaux, politiques ou culturels se cachent derrière ce scrutin? Pour répondre à cette question, il convient de mettre en lumière les éventuelles connexités entre les caractéristiques des sondés et leur comportement de vote.

Les lignes conflictuelles sous-jacentes à ce vote sont surtout apparentes lorsque l'on examine les caractéristiques politiques des interviewés (*tableau 3.1*). Comme nous l'observons généralement lors de scrutins portant sur des projets gouvernementaux soumis au référendum facultatif,

<sup>12</sup> Le Conseil fédéral envisage d'autoriser les 40 tonnes dès 2005.

<sup>13</sup> Adoptée par 51,9 pour cent des votants et par 19 cantons et demi-cantons le 20 février 1994, elle vise principalement le transfert des poids lourds de la route vers le rail d'ici à 2004.

<sup>14</sup> Parti indépendant du PDC.

<sup>15</sup> Le niveau d'acceptation obtenu grâce à l'échantillonnage VOX s'élève quant à lui à 61,6 pour cent et s'éloigne donc légèrement de notre intervalle de confiance de  $\pm 3,1$  pour cent. Il est donc plus judicieux de tenir compte dans nos analyses des écarts à la moyenne des pourcentages de Oui plutôt que des pourcentages de Oui en termes absolus. Ce phénomène courant est dû principalement à la pression sociale qui veut que l'on vote «bien»: certaines personnes ayant voté Non n'osent pas l'avouer et déclarent avoir voté Oui.

Tableau 3.1: RPLP – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	57.2		
Total VOX .....	62	623	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i> .....			V = 0.32***
Confiance .....	75	314	
Indécis .....	60	92	
Méfiance .....	41	208	
<i>Préférence partisane</i> .....			V = 0.40*** <sup>b</sup>
Parti socialiste suisse .....	83	93	
Parti démocrate chrétien .....	66	47	
Parti radical démocratique .....	79	67	
Union démocratique du centre .....	35	(29)	
Sans affinité partisane .....	54	301	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....			V = 0.21*** <sup>b</sup>
Extrême gauche .....	82	45	
Gauche .....	75	109	
Centre .....	60	243	
Droite .....	53	96	
Extrême droite .....	50	50	
Pas situés .....	51	65	
<i>Membre d'une organisation écologiste</i> .....			V = 0.20***
Membres actifs/passifs .....	83	97	
Adhésion envisageable .....	62	160	
Adhésion non-envisageable .....	55	351	
<i>Membre Assoc. transports et environnement</i> .....			V = 0.12*
Membres actifs/passifs .....	81	(36)	
Adhésion envisageable .....	68	82	
Adhésion non-envisageable .....	58	476	
<i>Membre du TCS</i> .....			V = n.s.
Membres actifs/passifs .....	60	272	
Adhésion envisageable .....	55	71	
Adhésion non-envisageable .....	65	271	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

<sup>b</sup> Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

les individus qui accordent leur confiance au Conseil fédéral ont approuvé la nouvelle taxe bien au-dessus de la moyenne alors que les méfiants lui ont apporté un soutien nettement inférieur à la moyenne. Il s'avère en outre que les dissensions entre partis gouvernementaux se sont reportées à l'identique sur leurs électeurs potentiels, qui, précisons-le toutefois, se sont mobilisés à des degrés divers derrière le mot d'ordre de leurs partis respectifs. Ainsi, les sympathisants du PDC ont accepté le projet dans une moins large mesure que ceux du PS et du PRD (et ce, bien que 9 sections cantonales du PRD prônaient le Non), tandis que l'UDC est parvenue à mobiliser la majorité de ses troupes contre la RPLP. Plus schématiquement, l'appui apporté au projet s'amenuise à mesure que l'on se dirige vers l'extrême droite de l'échiquier politique: les individus situés à gauche (extrême gauche comprise) disent Oui très au-dessus de la moyenne tandis que ceux situés à droite et à l'extrême droite disent Oui bien au-dessous de la moyenne. Sur ce point, le vote relatif aux modalités d'application de la RPLP apparaît moins consensuel que le vote de principe de 1994<sup>16</sup>, à l'occasion duquel le soutien n'accusait un net recul qu'au niveau de l'extrême-droite. Notons pour finir que les citoyens peu «politisés», c'est-à-dire dépourvus de préférence partisane ou qui n'ont pas été en mesure de se situer sur l'axe idéologique gauche-droite ont voté Oui au-dessous de la moyenne.

Dans le cadre de la campagne référendaire, un nombre inhabituellement élevé d'associations d'intérêts avaient donné une consigne de vote<sup>17</sup>. Dans le camp des partisans, les organisations de protection de l'environnement et l'Association transports et environnement (ATE) ont rassemblé la plupart de leurs adhérents en faveur de la RPLP (*tableau 3.1*). Du côté des opposants, la recommandation du TCS n'a guère eu d'influence sur ses membres, dont le comportement de vote ne se distingue pas particulièrement de celui des non-membres: tous se situent dans la moyenne suisse.

Plusieurs dimensions sous-tendaient le vote sur la RPLP. Aussi n'est-il pas dénué d'intérêt de déterminer qu'elle fut l'impact de chacune d'entre elles. L'examen des valeurs auxquelles adhèrent les votants devrait déjà démêler quelque peu le poids des composantes européenne et écologique du scrutin (*tableau 3.2*). Il s'avère en effet que les personnes favorables à une ouverture de la Suisse sur le monde ainsi qu'à une égalité entre Suisses et étrangers ont approuvé le projet au-dessus de la moyenne alors que les tenants d'une Suisse qui préserve ses traditions et où les étrangers n'ont pas les mêmes chances que les Suisses l'ont accepté bien au-dessous de la moyenne. Par contre, l'échelle de valeurs «protection de l'environnement/bien-être économique» n'a pas exercé d'influence significative sur la prise de décision. Enfin, l'échelle de valeurs centralisme/fédéralisme présente un lien avec le comportement de vote: le soutien apporté au projet par les centralistes se situe au-dessus de la moyenne alors que celui apporté par les fédéralistes se situe au-dessous de la moyenne.

Le *tableau 3.3* renseigne quant à lui sur les facteurs sociaux décisifs pour l'orientation du vote. Sans que l'on puisse véritablement parler d'un clivage de classe, que nous mesurons ici par le biais du degré de formation, du statut professionnel et du revenu mensuel du ménage, il faut

<sup>16</sup> En 1994, l'arrêté fédéral sur l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds liée soit aux prestations soit à la consommation a été clairement accepté de l'extrême gauche à la droite et refusée à l'extrême droite. Voir Hardmeier, Sibylle et Wolf Linder (1994). Analyse des votations fédérales du 20 février 1994. IPW/GfS: Berne.

<sup>17</sup> Pas moins d'une cinquantaine au total. Source: <http://www.polittrends.ch/abstimmungsanalysen/verkehr/>.

Tableau 3.2: RPLP – Comportement de vote selon l'attachement à certaines valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	57.2		
Total VOX .....	62	623	
<i>Etrangers</i> .....			V = 0.24***
Suisses et étrangers ont les mêmes chances	75	170	
Valeurs mixtes .....	66	206	
Pas d'égalité des chances entre Suisses et étrangers	48	225	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			V = 0.18**
Une Suisse ouverte sur le monde .....	69	305	
Valeurs mixtes .....	60	210	
Une Suisse qui défend ses traditions .....	44	97	
<i>Environnement/bien-être économique</i> .....			V = n.s.
Environnement plus important .....	67	251	
Valeurs mixtes .....	58	298	
Bien-être économique plus important .....	56	54	
<i>Centralisme-fédéralisme</i> .....			V = 0.18**
Centralisme .....	74	164	
Valeurs mixtes .....	62	182	
Fédéralisme .....	52	213	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

relever le soutien ostensiblement différent apporté à la RPLP en fonction de ces trois variables. Tout d'abord, si les personnes jouissant d'un revenu élevé approuvent la nouvelle taxe au-dessus de la moyenne, les personnes disposant d'un revenu modeste l'acceptent par contre dans une proportion inférieure à la moyenne. La question des répercussions de la taxe sur le portefeuille des ménages ayant occupé une place centrale dans les débats, nous pouvons formuler l'hypothèse que les électeurs disposant de bas revenus ont été plus sensibles que les autres à une charge financière supplémentaire, à plus forte raison s'ils pensaient que cette charge serait élevée. Ensuite, tandis que les individus ayant un niveau de formation élevé (université et école technique supérieure) plébiscitent le projet, les personnes ayant mis un terme à leurs études au niveau de l'école obligatoire ou de l'apprentissage l'acceptent au-dessous de la moyenne. Nous pourrions alors penser que cette distorsion est due en réalité au revenu, qui augmente graduellement avec le niveau de formation<sup>18</sup>. Or, il n'en est rien car les personnes de formation

<sup>18</sup> Plus on a un niveau de formation élevé plus on a un revenu mensuel élevé. Gamma = 0.41\*\*\*.

Tableau 3.3: RPLP – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	57.2		
Total VOX .....	62	623	
<i>Revenu mensuel du ménage</i> .....			$\gamma = 0.16^{**}$
Moins de 3000 francs .....	55	55	
Entre 3000 et 5000 francs .....	53	164	
Entre 5000 et 7000 francs .....	64	164	
Entre 7000 et 9000 francs .....	67	87	
Plus de 9000 francs .....	77	64	
<i>Niveau de formation</i> .....			$\gamma = 0.30^{***}$
Ecole obligatoire .....	52	68	
Apprentissage .....	56	309	
Maturité/école normale .....	62	47	
Formation professionnelle supérieure .....	59	73	
Ecole technique supérieure .....	74	54	
Université .....	89	70	
<i>Statut professionnel</i> .....			$V = 0.19^{**}$
Agriculteurs .....	32	(19)	
Indépendants (professions libérales/commerçants)	50	42	
Enseignants .....	70	(10)	
Employés sans formation .....	46	(22)	
Employés avec formation .....	55	135	
Cadres moyens .....	72	72	
Cadres supérieurs .....	64	(28)	
<i>Possession d'un véhicule</i> .....			$\phi = 0.13^*$
Pas de voiture .....	75	99	
Au moins une voiture .....	59	521	
<i>Age</i> .....			$\gamma = 0.23^{***}$
De 18 à 29 ans .....	54	57	
De 30 à 39 ans .....	53	141	
De 40 à 49 ans .....	58	118	
De 50 à 59 ans .....	60	105	
De 60 à 69 ans .....	71	115	
70 ans et plus .....	76	87	
<i>Lieu de résidence</i> .....			$V = 0.12^*$
Grandes villes .....	66	121	
Petites et moyennes agglomérations .....	67	251	
Communes rurales .....	55	251	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

élémentaire qui bénéficie d'un revenu mensuel très élevé adhèrent tout de même bien moins au projet que les personnes ayant un revenu identique au leur mais une formation plus poussée. Enfin, contrairement aux cadres, les indépendants et les employés avec ou sans formation se sont montrés assez réticents face à la nouvelle redevance. Dans ce cas, le vote des indépendants a probablement quelque chose à voir avec la recommandation de vote négative de l'USAM.

L'analyse montre également que les individus ne disposant pas de voiture ont davantage soutenu le projet que celles en possédant au moins une. Ce résultat ne surprend pas dans la mesure où, d'une part, les automobilistes ne sont guère enthousiastes en matière de taxes autoroutières ou poids lourds<sup>19</sup> et d'autre part, parce que les individus dépourvus de véhicule sont généralement plus dépendants des transports publics.

Il ressort par ailleurs que l'âge a aussi joué un certain rôle dans la mesure où les taux d'approbation s'accroissent de façon linéaire avec celui-ci. Autrement dit, comme ce fut le cas lors des quatre votes précédents sur la fiscalité routière<sup>20</sup>, ce sont les personnes âgées de plus de 60 ans qui ont accepté le projet des autorités fédérales avec le plus de conviction. En revanche, les classes d'âge les plus jeunes, qui avaient jadis, comme les aînés, clairement adopté le principe de la taxe, l'acceptent aujourd'hui au-dessous de la moyenne. L'interprétation de ces différences n'est pas aisée. Si nous pouvons exclure d'emblée un effet de revenu (les couches les plus jeunes et les plus âgées de la population ont généralement les revenus les plus bas), nous pouvons par contre établir un lien avec la possession ou non d'un véhicule: les personnes de plus de 60 ans sont moins souvent motorisées que les autres classes d'âge. Enfin, notons que les hommes et les femmes n'ont pas voté de manière radicalement différente.

Sur le plan géographique enfin, le sondage VOX met en exergue des taux d'acquiescement plus hauts chez les citadins que chez les habitants des zones rurales. A ce sujet, nous pouvons émettre l'hypothèse que les personnes domiciliées en milieu urbain, où les problèmes liés à la surcharge du trafic sont lancinants et où l'infrastructure des transports publics est largement développée, se préoccupent avant tout de désengorger les routes. A la campagne par contre, généralement moins desservie par les transports publics et plus particulièrement par les chemins de fer, l'on s'inquiète davantage du sort des petites entreprises et de l'économie de la région<sup>21</sup>. Par ailleurs, mais cela n'apparaît pas dans le tableau, le taux d'acceptation des Romands est inférieur à celui des Alémaniques, mais l'écart entre les deux principales régions linguistiques n'atteint pas l'ampleur de ceux observés lors des précédents scrutins portant sur la fiscalité routière. L'analyse des justifications du vote qui va suivre cherchera néanmoins à

<sup>19</sup> Ce fut notamment le cas en 1994, lors des votations sur l'arrêté fédéral sur l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds liée soit aux prestations soit à la consommation, l'arrêté fédéral sur la redevance sur le trafic des poids lourds et l'arrêté fédéral sur la prorogation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales. Voir Hardmeier, Sibylle et Wolf Linder (1994). Analyse des votations fédérales du 20 février 1994. IPW/GfS: Berne.

<sup>20</sup> Voir note 16. Ce fut aussi le cas pour l'arrêté fédéral concernant la perception d'une redevance sur le trafic des poids lourds et l'arrêté fédéral relatif à l'utilisation des routes nationales. Voir Analyse des votations fédérales du 26 février 1984. IPW/ GfS: Berne.

<sup>21</sup> A ce propos, l'analyse des résultats communaux effectuée par l'Office fédéral des statistiques montre que le clivage centre-périphérie peut être mis en rapport avec l'infrastructure des transports publics. Elle établit en effet une relation entre la proportion de Oui et le moyen de transports utilisé pour se rendre au travail: plus les habitants d'une commune utilisent les transports publics pour aller au travail, plus cette commune accepte la RPLP. Voir le communiqué de presse de l'OFS «Résultats communaux de la votation populaire du 27 septembre 1998», <http://www.admin.ch/bfs>.

Tableau 3.4: RPLP – Motivations du Oui en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Motivations en faveur d'une politique des transports écologique</i>	56	
Transférer les poids lourds de la route vers le rail		18
Diminuer la pollution de l'air et les nuisances sonores		12
Enrayer la croissance du trafic des poids lourds		8
Réaliser l'Initiative des Alpes		2
Renforcer la position des CFF sur le marché des transports		1
Le principe du pollueur-payeur est une bonne chose		14
<i>Motivations de politique d'intégration à l'UE</i>	14	
La RPLP est une bonne chose pour les relations avec l'UE		6
Sans RPLP, la conclusion des bilatérales est impossible		4
Favorable à une adhésion à l'UE		1
<i>Motivations d'ordre financier</i>	11	
Financement NLFA		4
Financement Rail 2000		2
<i>La RPLP est supportable pour l'économie/les ménages</i>	2	
<i>Les transporteurs étrangers doivent aussi payer leur part</i>	2	
<i>Marque de confiance envers le Conseil fédéral</i>	2	
<i>Directement concerné</i>	1	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parti, parent, ami etc.)</i>	1	
<i>Motivations d'ordre général</i>	9	
<i>Motivations diverses</i>	2	
Total <sup>a</sup>	100%	(n = 649)
<p><sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.</p>		

savoir si l'attitude comparable des Romands et des Alémaniques relève de motivations différentes.

### 3.3 Les justifications spontanées du vote

Examinons à présent les raisons qui ont poussé les votants à accepter ou à rejeter la RPLP. Nous nous basons pour cela sur les motivations exprimées librement et spontanément par les personnes interrogées.

La RPLP était un sujet aux implications nombreuses et enchevêtrées puisqu'elle concernait aussi bien les transports que l'écologie, l'économie, les NLFA et l'Europe. Or, cela se reflète de

façon tangible dans les motivations en faveur de la nouvelle taxe poids lourds, qui reproduisent de manière assez exhaustive les nombreux arguments contenus dans la brochure explicative du Conseil fédéral (*tableau 3.4*).

La catégorie de justifications la plus fournie rassemble les marques de soutien à l'égard d'une politique des transports écologique et tout particulièrement aux buts qu'elle s'est fixés. Dans ce cas, les partisans ont voté Oui dans l'idée de transférer le trafic des marchandises de la route vers le rail, d'enrayer l'afflux grandissant de poids lourds ou, bien moins fréquemment, de renforcer la position des CFF sur le marché des transports ou de permettre la concrétisation de l'Initiative des Alpes. Toujours en ce qui concerne les buts, les motivations d'ordre écologique, qui font allusion à la diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, occupent aussi une place de choix. Outre ces objectifs, il apparaît que la logique même du principe du pollueur-payeur a également convaincu bon nombre de votants d'accepter la nouvelle redevance.

En comparaison, les motifs ayant trait à la politique d'intégration européenne de la Suisse, qui arrivent pourtant à la seconde place en terme d'importance, passent à l'arrière-plan des préoccupations. On retiendra pour l'essentiel que les défenseurs ont dans ce cas approuvé la RPLP afin d'éviter un échec des négociations bilatérales ou, plus généralement, d'améliorer les relations avec l'Union européenne.

La question du financement des chantiers ferroviaires arrive quant à elle au troisième rang, suivie de près par les 9 pour cent de motifs formulés de manière peu précise, telle que «c'est une bonne solution». Notons enfin que la création d'emplois pour l'entretien et le développement des réseaux routiers et ferroviaires n'a en revanche pas du tout retenu l'attention des défenseurs de la taxe.

Si nous nous tournons ensuite vers les motivations qui ont animé les détracteurs de la nouvelle redevance (*tableau 3.5*), nous voyons que celles-ci peuvent être regroupées pour la plupart en quatre catégories d'importance quasi identique. Le premier groupe de motifs s'articule autour des craintes que la taxe se répercute sur le porte-monnaie des ménages. Cela dit, la RPLP a presque autant souffert des inquiétudes pour l'économie suisse en général. Dans ce cas de figure, les opposants redoutaient avant tout des pertes d'emplois ainsi que des conséquences économiques désastreuses pour les petites entreprises et les régions peu desservies par le rail. Le troisième groupe de justifications est d'ordre fiscal. Dans ce cas, les adversaires entendaient s'opposer au prélèvement de ce qu'ils considèrent comme un nouvel impôt, sans d'autres précisions. Les Non imputables à la politique des transports sont à peu près aussi fréquents. A côté des remontrances adressées à la politique du trafic tout entière, nous relevons dans cette quatrième catégorie les doutes émis quant aux effets de la taxe sur le transfert des marchandises de la route au rail de même que les critiques formulées à l'encontre des CFF. Les allusions au refus des 40 tonnes sont par contre bien plus marginales.

Enfin, à côté des motifs d'ordre émotionnel exprimés par les personnes directement concernées par l'issue du scrutin (essentiellement les employés des entreprises de transports de marchandises) et des signes de solidarité envers les camionneurs, qui représentent en tout 10 pour cent des énoncés, nous trouvons là aussi 9 pour cent de motifs généraux non spécifiés. Les justifications relatives à l'euro-incompatibilité de la RPLP ou à son caractère anticonstitutionnel sont quant à elles mentionnées très sporadiquement.

Tableau 3.5: RPLP – Motivations du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Conséquences financières pour les consommateurs</i>	20	
<i>Conséquences pour l'économie</i>	17	
La RPLP menace des places de travail		5
La RPLP défavorise les petites entreprises		3
La RPLP défavorise les régions périph. et de montagnes		1
<i>La RPLP est un nouvel impôt</i>	17	
Motivations de politique des transports	18	
La RPLP ne favorisera pas le transfert de la route au rail		5
La RPLP ne stoppe pas la croissance du trafic de transit		3
Critiques à l'encontre des CFF		5
Défavorable aux 40 tonnes		1
<i>Directement concerné</i>	6	
<i>Sympathie/compréhension à l'égard des camionneurs</i>	4	
<i>Marque de méfiance envers le Conseil fédéral</i>	2	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parti, parent, ami etc.)</i>	2	
<i>Motivations d'ordre général</i>	9	
<i>Motivations diverses</i>	4	
Total <sup>a</sup>	100%	(n = 349)

<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

Pour conclure, revenons au clivage linguistique, qui, nous l'avons dit plus haut, ne s'est pas manifesté lors de cette votation. Il faut en effet relever que l'éventail des motivations du Oui diffère entre Romands et Alémaniques. En Suisse allemande, 11 pour cent des motifs exprimés spontanément font explicitement référence aux relations avec l'UE, contre 24 pour cent en Suisse romande. Par contre, les justifications en matière de politique du trafic, qui occupent une place prépondérante dans les deux régions, s'élève à 58 pourcent en Suisse alémanique contre 47 pour cent en Suisse romande. Les autres catégories de motifs favorables à la RPLP apparaissent en revanche dans des proportions comparables de part et d'autre de la Sarine. Il en va d'ailleurs de même pour les justifications du Non. Au vu de ces résultats, le réflexe européen semble donc avoir été plus grand en Suisse romande tandis que le soutien à la politique des transports paraît plus marqué en Suisse allemande.

Tableau 3.6: RPLP – Evaluation des arguments «pour» par les votant-e-s

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'autorisation des 40 tonnes est une bonne chose pour les transporteurs routiers suisses.	Votant-e-s	45	37	17	1
	Ayant voté Oui	<b>47</b>	35	17	1
	Ayant voté Non	<b>44</b>	40	15	1
La RPLP est le seul moyen d'éviter que la Suisse étouffe bientôt sous une avalanche de camions.	Votant-e-s	50	39	9	2
	Ayant voté Oui	<b>66</b>	25	9	1
	Ayant voté Non	28	<b>63</b>	8	1
La RPLP favorise le transfert du transport des marchandises de la route vers le rail et contribue ainsi à la protection des Alpes.	Votant-e-s	72	20	6	2
	Ayant voté Oui	<b>92</b>	4	3	1
	Ayant voté Non	43	<b>46</b>	9	3
Sans la RPLP l'ensemble des négociations bilatérales avec l'UE ne pourra pas aboutir.	Votant-e-s	53	29	16	2
	Ayant voté Oui	<b>69</b>	16	14	1
	Ayant voté Non	28	<b>51</b>	20	1
La RPLP est indispensable au financement des grands projets d'infrastructures ferroviaires telles que les NLFA.	Votant-e-s	57	26	14	4
	Ayant voté Oui	<b>74</b>	12	12	3
	Ayant voté Non	32	<b>51</b>	15	3
Il faut mettre en pratique le principe du pollueur-payeur: «qui pollue plus, paie plus».	Votant-e-s	80	13	5	2
	Ayant voté Oui	<b>91</b>	5	4	1
	Ayant voté Non	<b>62</b>	28	8	2
Résultats en pour cent par lignes. n total des votant-e-s = 670.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

### 3.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Nous avons aussi demandé aux interviewé-e-s de prendre position vis-à-vis de quelques-uns des principaux arguments «pour» et «contre» utilisés dans le débat relatif à la RPLP. Ils avaient la possibilité de se déclarer «d'accord» ou «pas d'accord» avec les arguments que nous avons sélectionnés, de déclarer ne pas être en mesure de se prononcer ou bien encore de refuser purement et simplement de répondre.

Tableau 3.7: RPLP – Evaluation des arguments «contre» par les votant-e-s

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
La RPLP ne doit pas être détournée de son but premier, à savoir la couverture des coûts du trafic routier uniquement.	Votant-e-s	56	32	10	2
	Ayant voté Oui	<b>51</b>	38	10	1
	Ayant voté Non	<b>65</b>	25	8	2
La RPLP pénalise lourdement les régions périphériques et de montagnes.	Votant-e-s	38	50	11	2
	Ayant voté Oui	21	<b>68</b>	10	1
	Ayant voté Non	<b>65</b>	25	9	1
Il est injuste de mettre une grande partie du financement des chantiers ferroviaires sur le dos des camionneurs.	Votant-e-s	44	47	8	2
	Ayant voté Oui	23	<b>68</b>	9	1
	Ayant voté Non	<b>77</b>	16	6	1
La RPLP entraîne une charge financière annuelle de 500 francs par ménage.	Votant-e-s	30	49	20	1
	Ayant voté Oui	13	<b>71</b>	15	1
	Ayant voté Non	<b>57</b>	20	22	1
C'est l'Union européenne qui demande l'autorisation des 40 tonnes. Nous, nous n'en voulons pas du tout.	Votant-e-s	51	33	14	2
	Ayant voté Oui	<b>51</b>	36	12	2
	Ayant voté Non	<b>54</b>	31	14	2
La RPLP met en péril des milliers d'emplois.	Votant-e-s	25	59	14	2
	Ayant voté Oui	7	<b>82</b>	11	1
	Ayant voté Non	<b>55</b>	29	15	2
Résultats en pour cent par lignes n total des votant-e-s = 670.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

Dans un premier temps nous cherchons à savoir dans quelle mesure les arguments ont convaincu partisans et adversaires du projet de nouvelle redevance poids lourds. Pour y répondre, commençons par examiner les arguments en faveur de la RPLP (tableau 3.6).

Deux arguments «pour» recueillent l'approbation simultanée des camps du Oui et du Non et, de ce fait, n'ont guère pesé sur le débat. Tout d'abord, partisans et opposants sont tombés clairement d'accord sur le bien fondé du principe du pollueur-payeur. D'ailleurs, comme autrefois lors de la votation sur l'article constitutionnel, une nette majorité des interviewés adhère à ce principe<sup>22</sup>. Ensuite, l'argument selon lequel l'autorisation des 40 tonnes est une bonne chose

<sup>22</sup> En 1994, l'enquête VOX dénombrait 72 pour cent d'interviewés favorables au principe du pollueur-payeur. En 1998 elle en dénombre 78 pour cent.

pour les camionneurs recueille lui aussi l'assentiment de tous, mais ne ratisse pas large pour autant. Seule une courte majorité des deux camps paraît en effet persuadée des gains de productivité engendrés par une telle mesure.

Les autres arguments «pour» suscitent des prises de position diamétralement opposées de la part des défenseurs et des adversaires de la RPLP. L'argument le plus polarisant et qui, de surcroît, a emporté la plus forte adhésion dans le camp du Oui, est celui selon lequel la nouvelle redevance favorise le transfert du transport des marchandises de la route vers le rail. En effet, pas moins de 92 pour cent des partisans y souscrivent contre 43 pour cent des opposants. Le fait qu'un nombre relativement important d'adversaires partage également ce point de vue confirme l'analyse des motivations du Non: les votes négatifs ne sont pas motivés avant tout par les doutes quant aux effets de la taxe sur le transfert des marchandises de la route au rail<sup>23</sup>. Dans sa brochure distribuée à tous les ménages suisses, le Conseil fédéral présentait aussi la RPLP comme l'unique moyen d'endiguer la progression du trafic des poids lourds, qui, selon ses calculs, aura pratiquement doublé dans 20 ans. Il insistait par ailleurs sur le fait que la RPLP était indispensable tant au financement des grands projets ferroviaires qu'à la conclusion des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Or, ces trois arguments n'ont aussi convaincu que les partisans. La polarisation entre les camps du Oui et du Non est cependant moins marquée que pour l'affirmation précédente.

Quatre arguments «contre» la RPLP renvoient eux aussi dos à dos défenseurs et détracteurs de la nouvelle taxe (tableau 3.7). L'affirmation la plus polarisante est celle en vertu de laquelle il est injuste de faire reposer en grande partie le financement des chantiers ferroviaires sur le dos des camionneurs. Soutenu avec conviction par les adversaires (77 pour cent d'accord), il est tout aussi nettement rejeté par les partisans (23 pour cent d'accord). De même, seuls les opposants craignent que la RPLP porte préjudice aux régions périphériques et de montagnes et, un peu moins nettement, qu'elle entraîne des pertes d'emplois ainsi qu'une charge financière annuelle de 500 francs par ménage.

Dans l'argumentaire «contre», il se trouve également des affirmations qui satisfont tout le monde. Ainsi partisans et opposants estiment-ils que les recettes de la nouvelle taxe ne doivent être consacrées qu'à la couverture des coûts du trafic routier. Il s'avère aussi que les deux camps ne veulent pas de l'autorisation des 40 tonnes demandée par l'UE.

Les résultats que nous venons de présenter pour l'ensemble des votants dissimulent des sensibilités différentes en fonction du contexte géographique, culturel et social des sondés. Par exemple, les personnes de revenu modeste sont plus sensibles que celles jouissant d'un revenu aisé à l'argument «contre» qui prédisait une charge financière de 500 francs par ménage. Par ailleurs, les habitants des zones rurales adhèrent davantage que les citadins à l'argument «contre» relatif au handicap que constitue la RPLP pour les régions périphériques. Ces résultats confortent ainsi les hypothèses que nous avons formulées dans le chapitre 3.2 consacré au profil du vote. Quelques divergences d'opinion apparaissent aussi entre Romands et Alémaniques: seuls les Romands soutiennent les arguments «contre» relatifs aux régions périphériques ou aux camionneurs.

<sup>23</sup> Dans l'analyse des motivations du Non, seuls 5 pour cent des énoncés reproduisent l'argument des opposants selon lequel la RPLP ne favorisera pas le transfert des marchandises de la route au rail.

La deuxième question qui nous préoccupe ici est de savoir quels ont été les arguments les plus déterminants de la campagne, c'est-à-dire ceux qui ont exercé la plus forte influence sur le comportement de vote. Une analyse statistique<sup>24</sup> permettant de mesurer la valeur explicative relative des arguments et leur impact sur le comportement de vote confirme la place privilégiée des préoccupations d'ordre financier et économique chez les opposants et du soutien de la politique des transports chez les partisans. En effet, parmi les arguments «pour» c'est celui ayant trait à la répartition route-rail du trafic des marchandises qui s'est avéré le plus déterminant pour le vote des partisans ( $R = 0.28^{***}$ ). Du côté des arguments «contre» ce sont les menaces sur l'emploi ( $R = 0.25^{***}$ ), les craintes d'une charge financière de 500 francs pour les ménages ( $R = 0.23^{***}$ ) et, de façon moins prononcée, les marques de soutien à l'égard des camionneurs ( $R = 0.17^{***}$ ) qui ont eu un impact déterminant sur le vote. En revanche, il est bien clair que les affirmations «pour» ou «contre» acceptées par les deux camps n'ont guère pesé sur la prise de décision.

Pour résumer on retiendra que ce test des arguments conforte l'analyse des motivations qui expliquait le Oui principalement par le soutien à une politique des transports écologique et aussi dans une certaine mesure, par la volonté de ne pas faire capoter les négociations bilatérales. En revanche, ce test montre que le Oui à la RPLP ne peut être interprété comme un Oui aux 40 tonnes: l'idée de lever la limite des 28 tonnes ne plaît en effet ni aux adversaires ni aux partisans de la nouvelle taxe, qui s'accordent aussi pour douter des avantages qu'une telle levée procurerait aux transporteurs routiers suisses. Nous relevons en outre l'attitude ambiguë des votants sur la question du financement des grands chantiers ferroviaires: si une majorité des partisans de la taxe estiment que la RPLP est indispensable au financement de ces travaux, une majorité d'entre eux pensent aussi que les recettes de la redevance ne doivent pas être consacrées à autre chose que ce qui est prévu dans l'article constitutionnel, à savoir la couverture des coûts du trafic routier.

Ensuite, le test des arguments montre que le Non s'explique à la fois par les craintes pour le porte-monnaie des ménages et pour l'économie (craintes de pertes d'emplois et de désavantages pour les régions périphériques), par un soutien aux camionneurs et par des critiques à l'égard de la politique des transports, qui, précisons-le, ne sont toutefois pas généralisées. Il apparaît en effet que si les opposants ne pensent pas que la RPLP permettra d'enrayer l'afflux grandissant de camions, ils sont partagés en ce qui concerne les effets de la taxe sur le transfert des marchandises de la route vers le rail et sont d'avis, comme les partisans, qu'il faut mettre en pratique le principe du pollueur-payeur.

<sup>24</sup> Nous avons pour cela recouru à deux procédures de régression logistique. Le modèle relatif aux arguments «pour» et celui relatif aux arguments «contre» prédisent correctement 86 pour cent des réponses. Pour l'ensemble des arguments «pour», le Pseudo- $R^2$  est de 0,35. Pour l'ensemble des arguments «contre», le Pseudo- $R^2$  est de 0,40.

## 4. Initiative populaire «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite»

### 4.1 La situation de base

En 1994, l'adoption par les Chambres fédérales du projet de 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS avait mécontenté de nombreuses femmes. En guise de compensation pour le coût des améliorations<sup>25</sup> apportées par le projet, les parlementaires avaient en effet consenti au relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans<sup>26</sup>. Dénonçant un recul en matière de politique sociale, l'Union syndicale suisse (USS) et la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC) décidèrent alors de lancer un référendum contre le projet dans l'unique dessein de contrer la disposition relative à l'élévation de l'âge de la retraite féminine<sup>27</sup>.

Afin qu'il ne leur soit pas reproché de mettre en péril les améliorations contenues dans le projet de révision, les deux syndicats lancèrent aussi une initiative intitulée «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite». L'idée de cette initiative dite de «rattrapage», qui fut déposée quelques jours seulement avant le scrutin sur la 10<sup>ème</sup> révision, était de permettre aux citoyens d'accepter la 10<sup>ème</sup> révision et de se prononcer ultérieurement sur la question de l'âge de la retraite des femmes. De fait, un Oui à l'initiative aurait entraîné le maintien des avantages sociaux incontestés du projet de 10<sup>ème</sup> révision et l'abrogation de toutes ses dispositions concernant l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, qui aurait été fixé à 62 ans. Ces mesures seraient toutefois devenues caduques dès l'entrée en vigueur de la 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS.

Pour promouvoir leur initiative, les partisans arguaient que la plupart des Suisses souhaitent prendre leur retraite plus tôt. Ils ajoutaient notamment qu'un relèvement de l'âge de la retraite des femmes aggraverait le chômage et ne tenait pas compte du nombre croissant de mises à la retraite anticipée et de licenciements quelques années avant le moment de la retraite. Ils estimaient par ailleurs que le coût de l'initiative ne dépasserait pas 100 millions de francs, ce que contestaient par contre les opposants, qui combattaient principalement l'initiative «de dérapage» comme ils l'avaient rebaptisée, avec l'argument qu'elle constituait une menace pour l'avenir financier de l'AVS<sup>28</sup>. Ils ajoutaient entre autres que seule la 11<sup>ème</sup> révision, qui propose d'instaurer une retraite flexible, apporterait les solutions aux problèmes de l'AVS.

Cela dit, la campagne qui précéda la votation n'atteignit de loin pas l'intensité émotionnelle qui caractérisa les débats sur la 10<sup>ème</sup> révision. D'un côté, la droite gouvernementale, le PLS, le KVP, le PSL, le PdL, les DS, l'UDF, l'USAM, le Vorort prônaient le rejet de l'initiative. Cette

<sup>25</sup> Bonifications pour tâches éducatives et tâches d'assistance, rente individuelle pour les femmes mariées.

<sup>26</sup> 63 ans en 2001 et 64 ans en 2005.

<sup>27</sup> Le référendum a abouti fin 1994. Le projet a été soumis au verdict populaire le 25 juin 1995 et a été accepté par 60,7 pour cent des votants.

<sup>28</sup> Selon les opposants, les dépenses supplémentaires inhérentes au maintien de l'âge de la retraite des femmes à 62 ans serait de faible ampleur dans un premier temps. Mais dès 2006, ces charges pourraient atteindre 700 millions de francs. Voir Message concernant l'initiative populaire «pour une 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», FF, 1997, II, p.593 ss.



dernière était en revanche soutenue entre autres par le PSS<sup>29</sup>, les Verts, le PST, l'AdI, le PEV, le PCS<sup>30</sup> et la fédération suisse des employés.

## 4.2 Le profil du vote

Rejetée par 111 voix contre 69 au Conseil national et par 36 voix contre 5 au Conseil des Etats, l'initiative «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite» a subi un sort comparable en votation populaire, puisqu'elle a été repoussée par 58,5 pour cent des votants et 21 cantons et demi-cantons<sup>31</sup>.

Une des questions soulevées par les observateurs était de savoir si les hommes et les femmes, concernés différemment par ce scrutin, réagiraient diversement face à l'initiative (tableau 4.1). Or, contrairement à ce qui avait pu être observé à l'occasion de la votation sur la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS<sup>32</sup>, il s'avère que la répartition des voix entre les sexes accuse une distorsion significative: les femmes, qui constituaient le public cible du projet, lui ont apporté un soutien plus marqué que les hommes. Cela dit, elles ne se sont apparemment pas mobilisées en majorité en sa faveur. Cette relation se révèle cependant sensiblement différente si l'on observe les taux d'acceptation dans les deux principales régions linguistiques du pays. Alors qu'en Suisse alémanique les femmes et les hommes repoussent l'initiative dans des proportions comparables, en Suisse romande les hommes ont voté Non et les femmes tout aussi clairement Oui.

Un autre point important concerne la polarisation gauche-droite qui se fit jour au cours de la campagne. Il s'avère en effet que le soutien apporté au projet s'effrite graduellement à mesure que l'on s'approche de l'extrême droite, de sorte que les votants situés à gauche de l'échiquier politique ont soutenu l'initiative tandis que ceux qui se positionnent au centre et, davantage encore, à droite s'y sont vigoureusement opposés (tableau 4.2). Ici aussi par ailleurs, cette relation peut être nuancée en fonction des régions linguistiques: le clivage gauche-droite est moins net en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, où les Oui sont quatre fois plus nombreux à gauche qu'à droite.

Mais en définitive, la question qui suscita le plus de curiosité fut celle de savoir qui du genre des sondés ou de leur orientation politique a eu l'impact le plus déterminant sur le vote. Une analyse de régression logistique<sup>33</sup> réalisée dans les deux principales régions linguistiques montre qu'en Suisse alémanique, seul le positionnement sur l'axe gauche-droite ( $R = 0.22^{***}$ ) a influencé le vote de manière décisive. En Suisse romande, l'orientation gauche-droite a été plus déterminante ( $R = 0.23^{**}$ ) pour la prise de décision que le sexe ( $R = 0.16^*$ ), sans pour autant annuler l'effet de ce dernier. Ainsi, ces deux caractéristiques individuelles conjuguent leurs effets pour influencer le vote. Autrement dit, les femmes et les hommes situés à gauche de l'échelle politique ont clairement approuvé l'initiative tandis que celles et ceux situés à droite

<sup>29</sup> Qui avait recommandé l'adoption de la 10<sup>ème</sup> révision.

<sup>30</sup> Parti indépendant du PDC.

<sup>31</sup> Le niveau de rejet obtenu grâce à l'échantillonnage VOX s'élève quant à lui à 59,8 pour cent et se situe donc dans notre intervalle de confiance de  $\pm 3.1$  pour cent.

<sup>32</sup> 63 pour cent des hommes ont accepté la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS contre 59 pour cent des femmes.

<sup>33</sup> En Suisse alémanique, le modèle prédit 66 pour cent des réponses. Pseudo- $R^2 = 0.07$ . Sexe:  $R = 0.0$  n.s. En Suisse romande, le modèle prédit 69 pour cent des réponses. Pseudo- $R^2 = 0.16$ .

Tableau 4.2: Initiative AVS – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	41.5		
Total VOX .....	40	595	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....			V = 0.30*** <sup>b</sup>
Extrême gauche .....	71	42	
Gauche .....	54	109	
Centre .....	37	228	
Droite .....	29	92	
Extrême droite .....	14	51	
Pas situé .....	42	60	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite d'après région linguistique</i>			
Suisse alémanique: gauche .....	61	70	V = 0.26*** <sup>b</sup>
centre .....	37	251	
droite .....	20	66	
Suisse romande: gauche .....	83	(24)	V = 0.36*** <sup>b</sup>
centre .....	44	72	
droite .....	20	(20)	
<i>Préférence partisane</i> .....			V = 0.37*** <sup>b</sup>
Parti socialiste suisse .....	59	91	
Parti démocrate chrétien .....	23	47	
Parti radical démocratique .....	27	64	
Union démocratique du centre .....	25	(28)	
Sans affinité partisane .....	42	284	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i> .....			V = 0.18***
Confiance .....	33	297	
Indécis .....	41	87	
Méfiance .....	49	202	
<i>Membre d'un syndicat</i> .....			V = 0.10*
Membres actifs/passifs .....	51	59	
Adhésion envisageable .....	49	74	
Adhésion non-envisageable .....	38	451	
<i>Membre d'une association d'employés</i> .....			V = 0.11*
Membres actifs/passifs .....	54	78	
Adhésion envisageable .....	42	85	
Adhésion non-envisageable .....	37	423	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

<sup>b</sup> Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

ont rejeté le projet avec vigueur. Cependant, les femmes, qu'elles soient de gauche, du centre ou de droite, acceptent davantage l'initiative que les hommes affichant la même orientation politique.

Parallèlement à cela, d'autres résultats concernant le profil du vote méritent aussi que l'on s'y attarde quelque peu (*tableau 4.2*). Un bref coup d'œil aux préférences partisans permet de constater que les partis de la droite gouvernementale sont davantage parvenus à mobiliser leurs électeurs potentiels derrière leur mot d'ordre que le PS. Plus précisément, trois quarts des sympathisants de l'UDC, du PDC et du PRD ont voté Non alors que 59 pour cent des sympathisants du PS ont accepté l'initiative. Et puis, bien qu'en comparaison la confiance accordée au Gouvernement intervienne ici dans une plus faible mesure, il faut souligner le fait que les confiants refusent clairement le projet alors que les méfiants sont divisés. Sur le plan des associations ayant recommandé le Oui, il ressort que les syndicats et la fédération des associations d'employés ont convaincu la moitié de leurs membres de rejoindre leur point de vue. A l'inverse, les individus qui n'envisagent pas d'adhérer à ces organisations ont prononcé un Non clair et net<sup>34</sup>.

Les valeurs auxquelles adhèrent les interviewés ont par contre joué un rôle subalterne à l'occasion de ce scrutin. A cet égard, nous retiendrons surtout l'absence d'une différence significative entre les tenants d'une promotion active de l'égalité des droits pour les femmes et les personnes qui n'entendent accorder aucun traitement de faveur ni aux hommes ni aux femmes.

Les caractéristiques socio-démographiques des interviewés sont également peu entrées en ligne de compte dans la prise de décision (*tableau 4.1*). Sur le plan géographique tout d'abord, nous retenons, à l'instar des premiers commentaires qui suivirent le scrutin, que l'initiative a pu compter sur un appui plus marqué de la part des Suisses romands que des Suisses alémaniques. Ce clivage n'est toutefois pas nouveau puisqu'il apparaît régulièrement lors de scrutins relatifs à des questions de politique sociale<sup>35</sup>. En revanche, les votants domiciliés dans les grandes villes, dans les villes petites et moyennes ou à la campagne présentent des taux d'acceptation analogues.

A côté de cela, seules trois caractéristiques sociales ont eu une incidence significative – bien qu'assez faible – sur le comportement de vote. Ainsi relevons-nous premièrement une relation entre le vote et le degré de formation, qui obéit toutefois à une logique atypique. Ce sont en effet les personnes ayant mis un terme à leurs études au stade de l'apprentissage qui ont soutenu l'initiative au-dessus de la moyenne alors que les personnes pourvues d'un autre niveau d'éducation – surtout celles ayant fréquenté une école technique supérieure – ont voté Oui au-dessous de la moyenne. Deuxièmement, il s'avère que les veufs et les célibataires n'ont guère été séduits par la proposition des syndicats alors que les personnes divorcées ou vivant en concubinage paraissent avoir tendance à l'accepter. Pour le reste, l'initiative n'a pas été appréciée de manière sensiblement différente en fonction du revenu mensuel du ménage, du statut

<sup>34</sup> En ce qui concerne l'USAM, qui prônait le rejet de l'initiative, il ne nous est pas possible de dire quel fut l'effet de son mot d'ordre car le nombre de ses membres disponibles pour la présente analyse n'est que de 26.

<sup>35</sup> Ce fut par exemple le cas le 28 septembre 1997 lors du vote relatif à l'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance chômage, le 25 juin 1995 lors du vote relatif à la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS et le 4 décembre 1994 lors du vote relatif à la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Tableau 4.3: Initiative AVS – Motivations du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Motivations liées spécifiquement aux femmes</i>	30	
Relever l'âge de la retraite des femmes permet d'appliquer le principe d'égalité entre les sexes		16
Les femmes vivent plus longtemps que les hommes		3
Motivations d'ordre émotionnel contre les femmes		2
Certaines femmes désirent travailler au-delà de 62 ans		1
<i>Ne pas aggraver les problèmes de financement de l'AVS</i>	26	
<i>Motivations d'ordre général</i>	15	
C'est une mauvaise solution		4
L'initiative va trop loin		2
<i>Motivations pro 11<sup>ème</sup> révision</i>	12	
Il faut attendre la 11 <sup>ème</sup> révision de l'AVS		6
Pour la solution de l'âge de la retraite flexible		6
<i>Pour un relèvement de l'âge de la retraite des femmes</i>	7	
<i>L'abaissement de l'âge de la retraite ne résout pas le chômage</i>	2	
<i>Le peuple s'est déjà prononcé sur cette question</i>	1	
<i>Les gens vivent de plus en plus longtemps</i>	1	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parti, parent, ami etc.)</i>	1	
<i>Motivations erronées/du Oui</i>	5	
Total <sup>a</sup>	100%	(n = 505)

<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

social, du degré de fréquentation religieuse, de l'âge ou du type d'activité des votants. A propos de ces deux dernières variables, on retiendra tout de même que les individus âgés de 40 à 65 ans, tout comme ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle pour s'occuper du foyer<sup>36</sup>, semblent assez partagés alors que les personnes de plus de 66 ans ou, ce qui revient en partie au même, les retraités rejettent l'initiative avec une grande vigueur. Les hommes et les femmes ayant le même âge ou la même activité présentent des taux d'acceptation similaires.

### 4.3 Les justifications spontanées du vote

Quelles furent les raisons invoquées spontanément par les défenseurs et les détracteurs de l'initiative pour expliquer leur décision?

<sup>36</sup> Dans ce cas là il s'agit de femmes dans 95 pour cent des cas.

Globalement, les deux camps adhèrent à des conceptions divergentes de l'application du principe de l'égalité entre les sexes et affichent des préoccupations différentes en matière d'assurances sociales.

Pour motiver leur choix, les adversaires de l'initiative ont mis principalement en avant des raisons liées spécifiquement aux femmes (*tableau 4.3*). Dans cette catégorie, les justifications expriment pour moitié le fait que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes permet d'appliquer le principe d'égalité entre les sexes. Un nombre à peine moins important d'opposants ont fait part de leurs inquiétudes quant aux répercussions de l'initiative sur l'assise financière de l'AVS, qu'ils entendent bien garantir. Les motifs généraux tels que «c'est une mauvaise solution» ou «l'initiative va trop loin» arrivent en troisième position, suivis de près par les motivations tactiques relatives au projet de 11<sup>ème</sup> révision. Dans ce cas, les détracteurs de l'initiative préfèrent maintenir le statu quo jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine révision ou se déclarent favorables à l'âge flexible de la retraite que celle-ci propose d'instaurer. D'autres, encore moins nombreux, ont voté Non parce qu'ils tiennent à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, sans autres explications. A côté de cela, seul un tout petit nombre de Non s'est fait l'expression de doutes quant aux effets de l'initiative sur le taux de chômage. Enfin, l'argument officiel du Conseil fédéral selon lequel le peuple et les cantons ont déjà tranché cette question n'a guère été repris.

Si nous essayons ensuite de comprendre les raisons qui ont animé les défenseurs de l'initiative (*tableau 4.4*), nous voyons qu'un tiers d'entre eux se disent opposés au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, sans apporter plus d'éclaircissements. Par comparaison, les motifs d'ordre économique sont presque aussi récurants. Dans ce cas, les partisans ont voté Oui afin de ne pas aggraver le chômage en général ou le chômage des jeunes en particulier, ou bien encore en raison des licenciements qui touchent de plus en plus de travailleurs quelques années seulement avant l'âge de la retraite. Les justifications liées directement aux femmes, qui traduisent soit un geste de solidarité envers celles-ci soit la volonté de subordonner l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à la réalisation préalable de l'égalité entre les sexes sont encore un peu moins fréquentes. A côté des motifs généraux non spécifiés tels que «c'est une bonne solution», quelques motivations d'ordre financier mettent notamment l'accent sur le fait que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes ne résoudra pas les problèmes de financement de l'AVS ou qu'elle entraînera un transfert de charges sur d'autres assurances sociales (assurance invalidité et assurances chômage en l'occurrence).

Nous avons dit plus haut qu'hommes et femmes étaient touchés diversement par l'initiative et qu'ils avaient voté de manière différente. En était-il de même de leurs motivations? Une analyse complémentaire nous enseigne à cet égard que l'éventail des motivations du Non exprimées spontanément par les femmes est comparable à celui des hommes. En revanche, les justifications du Oui présentent quelques différences en fonction du sexe des sondés. Ainsi semble-t-il que la question du chômage ait davantage pesé auprès des femmes, qui sont plus largement touchées par le problème que les hommes. Ainsi, 32 pour cent des motifs du Oui mentionnés par les femmes sont d'ordre économique contre 23 pour cent chez les hommes. La fréquence des motifs liés spécifiquement aux femmes est la même auprès des deux sexes.

Tableau 4.4: Initiative AVS – Motivations du Oui en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes</i>	31	
Motivations d'ordre économique	29	
Ne pas aggraver le chômage		19
Libérer des places de travail pour les jeunes		7
De nombreux travailleurs sont mis au rancart vers 55 ans déjà		3
<i>Motivations liées spécifiquement aux femmes</i>	21	
Il faut d'abord l'égalité entre hommes et femmes		9
Les femmes travaillent plus que les hommes (ménage etc.)		6
Solidarité envers les femmes		6
<i>Motivations d'ordre général</i>	8	
<i>Motivations d'ordre financier</i>	6	
L'élévation de l'âge de la retraite ne résout pas le problème du financement de l'AVS		2
L'élévation de l'âge de la retraite entraîne un transfert de charges sur d'autres assurances sociales		1
<i>Méfiance à l'égard du Conseil fédéral</i>	1	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parti, parent, ami etc.)</i>	1	
<i>Motivations erronées/du Oui</i>	2	
<i>Motivations diverses</i>	2	
Total <sup>a</sup>	100%	(n = 355)

<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total différent de 100% provient des sommes arrondies.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

#### 4.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Voyons à présent comment quelques-uns des arguments avancés au cours de la campagne par les défenseurs et les détracteurs de l'initiative ont été accueillis par les votants.

Il ressort tout d'abord que les arguments «contre» sont logiquement acceptés par les adversaires et rejetés par les défenseurs de l'initiative, mais que la polarisation entre les deux camps n'est jamais particulièrement élevée (tableau 4.5). Dans ce cadre, l'affirmation qui a le plus convaincu les opposants et qui a été refusée le plus fortement par les partisans est celui ayant trait aux menaces que l'initiative fait peser sur l'équilibre financier de l'AVS. Ceci ne fait d'ailleurs que traduire par les chiffres une campagne qui a été tranchée sur ce point. Notons à ce propos que les Alémaniques ont été plus sensibles (53 pour cent d'accord) à cet argument que les Romands (41 pour cent).

Tableau 4.5: Initiative AVS – Evaluation des arguments «contre» par les votant-e-s

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'initiative représente une charge financière inacceptable pour l'AVS qui navigue déjà dans les chiffres rouges.	Votant-e-s	50	35	12	3
	Ayant voté Oui	24	<b>63</b>	10	3
	Ayant voté Non	<b>68</b>	18	11	3
L'initiative bloque l'introduction de l'âge flexible de la retraite, qui est la solution du futur.	Votant-e-s	46	37	14	3
	Ayant voté Oui	34	<b>54</b>	11	1
	Ayant voté Non	<b>56</b>	28	13	3
C'est précisément pour appliquer le principe de l'égalité entre les sexes que l'âge de la retraite des femmes doit être relevé.	Votant-e-s	54	32	10	4
	Ayant voté Oui	38	<b>50</b>	9	3
	Ayant voté Non	<b>66</b>	22	9	4
Résultats en pour cent par lignes n total des votant-e-s = 670. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

En comparaison, les avis formulés face aux deux autres arguments sont moins polarisés. En effet, si deux tiers des opposants sont sensibles à l'assertion qui conçoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes comme l'application du principe de l'égalité entre les sexes, seule une courte majorité des partisans le rejette. L'argument d'ordre tactique selon lequel l'initiative bloque l'introduction de l'âge flexible de la retraite prévu par le projet de 11<sup>ème</sup> révision divise encore moins les deux camps et, de ce fait, semble avoir constitué un enjeu marginal.

Au chapitre des arguments en faveur de l'initiative (tableau 4.6), seuls les partisans sont d'accord que le relèvement de l'âge de la retraite aggravera le chômage. Précisons qu'une majorité de femmes (58 pour cent d'accord) et de Suisses romands (62 pour cent) partage cette opinion alors qu'une courte majorité des hommes (46 pour cent) et des Suisses allemands (47 pour cent) la rejette.

En revanche, les deux autres arguments «pour» sont approuvés par les deux camps. Tout d'abord, et quand bien même il a nettement moins convaincu les adversaires que les partisans, l'argument rappelant que de nombreuses entreprises mettent les travailleurs au rebut vers 55 ans déjà a tout de même touché la majorité des opposants. Notre enquête montre d'ailleurs qu'il s'agit là d'une préoccupation largement répandue au sein de la population suisse<sup>37</sup>. Ensuite, une courte majorité de sondés ayant voté Non estime, à l'instar des partisans, que l'âge de la retraite des femmes ne devra être relevé que lorsqu'elles jouiront des mêmes droits que

<sup>37</sup> 65 pour cent des interviewés sont d'accord avec cet argument.

Tableau 4.6: Initiative AVS Evaluation des arguments «pour» par les votant-e-s

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'âge de la retraite des femmes ne pourra être relevé que lorsqu'elles auront les mêmes droits que les hommes dans tous les domaines.	Votant-e-s	52	38	8	2
	Ayant voté Oui	<b>62</b>	32	5	1
	Ayant voté Non	<b>47</b>	44	7	2
Le relèvement de l'âge de la retraite aggravera encore le chômage.	Votant-e-s	51	38	9	2
	Ayant voté Oui	<b>73</b>	21	5	0
	Ayant voté Non	37	<b>50</b>	10	3
Cela n'a aucun sens de relever l'âge de la retraite alors que de nombreuses entreprises mettent les travailleurs au rebut vers 55 ans déjà.	Votant-e-s	62	25	10	3
	Ayant voté Oui	<b>84</b>	11	3	2
	Ayant voté Non	<b>49</b>	37	12	3
Résultats en pour cent par lignes n total des votant-e-s = 670.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

les hommes dans tous les domaines. En résumé, comme nous l'avons vu dans le cadre de l'analyse des motivations spontanées des votants, la conception de l'égalité chez les partisans de l'initiative est claire: il faut réaliser le principe de l'égalité entre les sexes avant d'élever l'âge de la retraite des femmes. La conception des opposants, bien que moins évidente, penche davantage pour le fait que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes est un pas de plus vers l'égalité.

Si nous cherchons ensuite à savoir quels arguments ont été décisifs pour la décision de voter Oui ou Non à l'initiative<sup>38</sup>, nous voyons que parmi les assertions «contre» c'est l'argument financier qui s'est avéré le plus déterminant ( $R = 0.32^{***}$ ). Cet argument avait d'ailleurs fait capoter les deux initiatives<sup>39</sup> précédentes en faveur d'un abaissement de l'âge de la retraite. L'argument «contre» relatif à l'égalité entre les sexes n'a par contre joué qu'un rôle subalterne ( $R = 0.16^{***}$ ). Du côté du Oui, ce sont les arguments relatifs au chômage ( $R = 0.17^{***}$ ) et aux

<sup>38</sup> Nous avons pour cela recouru à une procédure de régression logistique. Les deux modèles prédisent correctement, respectivement, 70 pour cent des Oui et 76 pour cent des Non. Pour l'ensemble des arguments «pour», le Pseudo-R<sup>2</sup> est de 0.16. Pour l'ensemble des arguments «contre», le Pseudo-R<sup>2</sup> est de 0.24.

<sup>39</sup> Le 26 février 1978 l'initiative populaire «visant à abaisser l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS» est rejetée par 79,4 pour cent des votants et 25 cantons et demi-cantons. Voir Analyse des votations fédérales du 26 février 1978. FSP/GfS: Berne. Le 12 juin 1988 l'initiative populaire «visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à l'AVS» est rejetée par 64,9 pour cent de votants et 24 cantons et demi-cantons. Voir Analyse des votations fédérales du 12 juin 1988. DSP: Genève/GfS: Berne.

licenciements vers 55 ans ( $R = 0.17^{***}$ ) qui se sont révélés importants pour le vote, sans que l'on puisse réellement affirmer qu'ils ont été déterminants pour l'orientation de la décision.

## 5. Initiative populaire «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques»

### 5.1 La situation de base

Depuis le milieu des années quatre-vingts, le monde agricole a amorcé une profonde mutation en direction du marché et de la protection de l'environnement. Cette tendance s'est largement confirmée ces derniers temps à travers les récents votes populaires relatifs à l'agriculture<sup>40</sup>. Ce vent de réformes était toutefois trop timide au goût de l'Association des petits et moyens paysans (VKMB) de Ruedi Baumann, qui lança en juin 1993<sup>41</sup> son initiative «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques».

Déposée en juin 1994 avec 111 306 signatures valables à l'appui<sup>42</sup>, cette initiative dite «des petits paysans» visait à concilier une libéralisation de l'agriculture avec une reconversion écologique des exploitations agricoles. Un Oui aurait débouché sur une simplification radicale de la législation en matière d'agriculture. Concrètement, la politique des revenus paysans n'aurait été réalisée que par paiements directs, qui n'auraient été alloués qu'aux exploitations utilisant des méthodes respectueuses de la nature et des animaux. Les paiements directs auraient atteint au moins 3000 francs par hectare et leur montant annuel aurait plafonné à 50000 francs par exploitation. Enfin, les mesures de protection contre les produits étrangers se seraient désormais limitées aux droits de douane.

Comme pour la précédente initiative du VKMB<sup>43</sup>, la maison Denner avait apporté son soutien pour la récolte des signatures. Quelques semaines avant le scrutin toutefois, le VKMB avait tenu à marquer ses distances avec cet allié, dont il jugeait la propagande peu crédible. A mesure que le scrutin approchait, le VKMB se trouvait d'ailleurs de plus en plus isolé. En effet, les organisations de protection de l'environnement et Bio Suisse, pourtant les plus susceptibles de soutenir l'initiative, recommandaient le Non, tout comme, entre autres, les consommatrices, l'Union patronale, le Vorort, l'USAM. L'USP avait elle aussi rejoint le camp du Non de sorte que le monde paysan était divisé à ce sujet. Sur le plan des partis politiques, l'initiative n'était soutenue que par les Ecologistes et les Démocrates suisses. Les autres formations prônaient le Non, excepté le Parti socialiste, qui avait opté pour la liberté de vote.

<sup>40</sup> Le 12 mars 1995, les citoyens suisses ont rejeté l'article constitutionnel sur l'agriculture et la révision de la loi sur l'agriculture. Le 9 juin 1996, les citoyens suisses ont adopté la nouvelle bouture de l'article constitutionnel sur l'agriculture. Dans ces trois cas, le verdict s'expliquait par la volonté d'une majorité de Suisses de réformer l'agriculture en direction du marché et de l'environnement.

<sup>41</sup> Cette même année le VKMB lança aussi un référendum contre la révision de la loi sur l'agriculture

<sup>42</sup> Il s'agissait de la 200<sup>ème</sup> initiative déposée depuis l'introduction de cet instrument sur le plan fédéral en 1891.

<sup>43</sup> En 1989, 51 pour cent des citoyens et 17 cantons rejetèrent l'initiative «pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux» (initiative en faveur des petits paysans).

Tableau 5.1: Initiative des petits paysans – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	23.0		
Total VOX .....	21	549	
<i>Préférence partisane</i> .....			$V = 0.33^{**b}$
Parti socialiste suisse .....	27	83	
Parti démocrate chrétien .....	9	44	
Parti radical démocratique .....	11	62	
Union démocratique du centre .....	15	(26)	
Sans affinité partisane .....	22	259	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....			$V = 0.28^{***b}$
Extrême gauche .....	53	(38)	
Gauche .....	26	95	
Centre .....	14	213	
Droite .....	17	85	
Extrême droite .....	10	48	
Pas situés .....	32	59	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....			$\gamma = 0.24^{**}$
Très intéressé .....	29	155	
Plutôt intéressé .....	18	282	
Plutôt pas intéressé .....	14	99	
Pas du tout intéressé .....	44	(9)	
<i>Membre d'une organisation écologiste</i> .....			$V = 0.17^{**}$
Membres actifs/passifs .....	37	87	
Adhésion envisageable .....	17	136	
Adhésion non-envisageable .....	19	312	
<i>Membre d'une organisation de consommateurs/trices</i> .....			$V = 0.14^{**}$
Membres actifs/passifs .....	39	46	
Adhésion envisageable .....	19	140	
Adhésion non-envisageable .....	20	348	
<i>Membre de l'USP</i> .....			$V = n.s.$
Membres actifs/passifs .....	12	(33)	
Adhésion envisageable .....	17	41	
Adhésion non-envisageable .....	22	467	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

<sup>b</sup> Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

## 5.2 Le profil du vote

Le 27 septembre 1998, l'initiative des petits paysans a été rejetée par 77 pour cent des votants et par tous les cantons et demi-cantons<sup>44</sup>.

L'examen des caractéristiques individuelles susceptibles d'expliquer le comportement de vote indique que cette initiative n'a trouvé un écho favorable auprès d'aucune catégorie de la population, ce qui n'exclut toutefois pas quelques distorsions significatives dans l'intensité du rejet.

Sur le plan des prédispositions politiques tout d'abord (*tableau 5.1*), les sympathisants du PDC, de l'UDC et du PRD ont largement suivi la consigne de vote négative de leurs partis tandis que les sympathisants du PS, qui ont d'ailleurs rejoint librement le camp des opposants, ont rejeté l'initiative au-dessous de la moyenne. Plus généralement, l'opposition s'avère très vive chez les personnes situées à droite (extrême droite comprise) et au centre de l'échiquier politique puis s'amenuise à gauche et, davantage encore, à l'extrême gauche où il semble que le Oui l'ait emporté. Il ressort par ailleurs que les organisations écologistes ou les organisations de consommateurs, qui avaient recommandé le Non, voient leurs membres rejeter moins nettement l'initiative que les non-membres. Les adhérents de l'USP paraissent pour leur part avoir suivi le mot d'ordre de leur organisation. Enfin, alors que le degré de confiance envers le Conseil fédéral est resté sans effet sur la prise de décision, les taux d'acquiescement croissent avec l'intérêt pour la politique.

Comme en témoigne le *tableau 5.2*, ce scrutin présente un visage encore plus homogène lorsque l'on se penche sur les caractéristiques socio-démographiques des sondés. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, ni le sexe, ni l'âge, ni le niveau de formation, ni le statut professionnel, ni le lieu de résidence, ni la région linguistique ne contribuent à expliquer le comportement de vote. En définitive, seule la possession ou non d'un véhicule a joué un certain rôle. En effet, les personnes ne disposant pas d'une voiture ont opté deux fois plus pour le Oui que celles en possédant au moins une.

## 5.3 Les justifications spontanées du vote

Pour quelles raisons les votants ont-ils accepté ou rejeté l'initiative «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques»?

Le point le plus important à relever ici est que partisans et détracteurs de l'initiative mettent les paysans au centre de leurs préoccupations, mais pas les mêmes paysans.

La première partie du *tableau 5.3* répertorie le large spectre de motivations du Non et met tout d'abord en évidence les nombreuses manifestations de soutien à l'égard du monde paysan, qui s'étaient massivement mobilisé contre l'initiative. En comparaison, les sentiments négatifs exprimés envers celui-ci n'apparaissent que très sporadiquement. Hormis les motifs d'ordre général, qui représentent ici pas moins d'un cinquième de tous les énoncés, les autres justifications

<sup>44</sup> Le niveau de rejet obtenu grâce à l'échantillonnage VOX s'élève quant à lui à 79,2 pour cent et se situe donc dans notre intervalle de confiance de  $\pm 3,1$  pour cent.

Tableau 5.2: Initiative des petits paysans – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association <sup>a</sup>
Total effectif .....	23.0		
Total VOX .....	21	549	
<i>Niveau de formation</i> .....			$\gamma = \text{n.s.}$
Ecole obligatoire .....	13	63	
Apprentissage .....	22	270	
Maturité/école normale .....	18	40	
Formation professionnelle supérieure .....	22	63	
Ecole technique supérieure .....	24	51	
Université .....	25	60	
<i>Possession d'un véhicule</i> .....			$\phi = 0.18^{**}$
Pas de voiture .....	36	81	
Au moins une voiture .....	18	465	
<i>Age</i> .....			$\gamma = \text{n.s.}$
De 18 à 29 ans .....	16	49	
De 30 à 39 ans .....	19	126	
De 40 à 49 ans .....	17	96	
De 50 à 59 ans .....	26	98	
De 60 à 69 ans .....	25	102	
70 ans et plus .....	21	78	
<i>Sexe</i> .....			$\phi = \text{n.s.}$
Hommes .....	18	285	
Femmes .....	24	264	
<i>Lieu de résidence</i> .....			$V = \text{n.s.}$
Grandes villes .....	25	103	
Petites et moyennes agglomérations .....	20	214	
Communes rurales .....	19	232	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.

avancées par les adversaires revêtent une importance moindre. Ainsi, reproduisant les arguments du Conseil fédéral, seuls quelques opposants ne pouvaient tolérer les privilèges créés par l'initiative ou soulignaient leur préférence pour la politique agricole des autorités fédérales. Par ailleurs, le fait que l'initiative était soutenue par la maison Denner lui a apparemment valu quelques animosités. Enfin, les avis de tiers, la confiance envers le Conseil fédéral, la méfiance à l'égard des produits alimentaires provenant de l'étranger, la volonté de maintenir l'interven-

Tableau 5.3: Initiative des petits paysans – Motivations du Oui et du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s
<i>Motivations du Non</i>	
Soutien aux paysans	30
Motivations d'ordre général	20
L'initiative crée des privilèges inacceptables	9
Préférences pour la politique agricole des autorités fédérales	8
Sentiments négatifs à l'encontre de Denner	7
Avis de tiers (partis, parent, ami etc.)	5
Confiance envers le Conseil fédéral	4
Méfiance à l'égard des produits alimentaires étrangers	3
Pour l'intervention de l'Etat sur le marché des produits agricoles	2
Sentiments négatifs à l'encontre des paysans	2
Pour éviter de nombreuses pertes d'emplois	1
Motivations erronées/du Oui	3
Motivations diverses	7
Total <sup>a</sup>	100% (n = 593)
<i>Motivations du Oui</i>	
Soutien aux petits paysans	34
Pour des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux	17
Motivations d'ordre général	15
Contre toute intervention de l'Etat sur le marché des produits agricoles	10
Pour une réforme de l'agriculture plus radicale que celle proposée par le Conseil fédéral	8
Produits alimentaires bon marché	3
Avis de tiers (partis, parent, ami etc.)	3
Méfiance envers le gouvernement	1
Motivations erronées/du Non	1
Motivations diverses	9
Total <sup>a</sup>	100% (n = 150)
<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.	

tion de l'Etat sur le marché des produits agricoles et les craintes de pertes d'emplois n'ont été mentionnés que dans de rares cas.

Parmi les motivations du Oui (tableau 5.3), se sont les manifestations de solidarité envers les petits paysans qui sont le plus entrées en ligne de compte pour la prise de décision. L'intitulé de l'initiative n'a quant à lui que partiellement fonctionné, car seules les modes de production respectueux de la nature et des animaux constituent un motif récurant du Oui. La baisse du prix

Tableau 5.4: Initiative des petits paysans – Evaluation des arguments «contre» par les votant-e-s

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'initiative nous mènera à consommer surtout des aliments étrangers, qui peuvent dans certains cas être produits selon des méthodes interdites en Suisse.	Votant-e-s	45	35	18	3
	Ayant voté Oui	21	<b>64</b>	14	1
	Ayant voté Non	<b>54</b>	30	14	2
L'initiative enfonce des portes ouvertes, car ses principaux objectifs sont déjà réalisés par la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture.	Votant-e-s	55	13	28	4
	Ayant voté Oui	<b>40</b>	33	25	2
	Ayant voté Non	<b>63</b>	9	25	3
L'initiative entraîne la suppression d'un nombre considérable d'emplois dans l'agriculture et l'industrie alimentaire.	Votant-e-s	35	40	21	3
	Ayant voté Oui	20	<b>61</b>	18	2
	Ayant voté Non	<b>41</b>	38	19	2
Résultats en pour cent par lignes n total des votant-e-s = 670.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

des produits alimentaires n'a en revanche pratiquement pas été invoquée par les partisans. A côté des motivations d'ordre général, qui sont ici aussi assez nombreuses, nous relevons le souhait de mettre un terme aux interventions de l'Etat sur le marché des produits agricoles ou bien encore la volonté de procéder à une réforme de l'agriculture plus radicale que celle concoctée par les autorités fédérales. Enfin, les avis de tiers et la méfiance envers le Gouvernement n'apparaissent que très sporadiquement.

#### 5.4 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Concentrons-nous à présent sur l'accueil réservé par les interviewés aux arguments «pour» et «contre» qu'ils ont eu l'occasion d'entendre tout au long de la campagne.

Tout d'abord, deux arguments «contre» sont perçus de manière diamétralement opposée par les deux camps. (tableau 5.4). Seuls les opposants étaient d'avis que l'initiative les contraindrait un jour à consommer des aliments étrangers produits selon des méthodes interdites en Suisse. De même, seuls les adversaires redoutaient la suppression de milliers d'emplois aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie alimentaire. Par contre, les opinions des deux parties convergeaient sur le fait que les principaux objectifs de l'initiative sont déjà remplis par la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture.

Tableau 5.5: Initiative des petits paysans – Evaluation des arguments «pour» par les votant-e-s

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
Grâce à l'initiative, les consommateurs pourront profiter d'une baisse du prix des denrées alimentaires.	Votant-e-s	22	52	23	3
	Ayant voté Oui	35	<b>45</b>	20	0
	Ayant voté Non	20	<b>58</b>	19	3
Il faut répartir les paiements directs de manière à favoriser les petits et moyens paysans et non plus les grandes exploitations agricoles.	Votant-e-s	72	12	13	3
	Ayant voté Oui	<b>87</b>	9	4	1
	Ayant voté Non	<b>71</b>	14	13	3
Il faut mettre fin à toute intervention de l'Etat sur le marché des produits agricoles.	Votant-e-s	34	44	19	3
	Ayant voté Oui	<b>43</b>	40	16	1
	Ayant voté Non	34	<b>47</b>	17	3
Résultats en pour cent par lignes n total des votant-e-s = 670.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 27 septembre 1998.					

Quant aux arguments «pour», ils nous enseignent en tout premier lieu que le Non à l'initiative n'est pas dirigé contre la petite paysannerie, bien au contraire (tableau 5.5). Une nette majorité des deux camps estime en effet qu'il faut répartir les paiements directs de manière à favoriser les petits et moyens paysans et non plus les grandes exploitations agricoles. Cet argument démontre que les opinions divergent plutôt sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager les petits paysans.

Il s'avère aussi que ni les partisans ni les opposants s'attendaient à ce qu'un Oui à l'initiative entraîne une baisse du prix des denrées alimentaires. Cet argument avancé principalement par la maison Denner n'a donc pas fait mouche. En fin de compte, seule l'affirmation «pour» selon laquelle il faut mettre un frein à toute intervention de l'Etat sur le marché des produits agricoles semble avoir pesé dans le débat puisque seuls les partisans y adhèrent. Le degré de polarisation sur cette question est cependant moindre surtout en raison de l'attitude pour le moins partagée des partisans à ce sujet.

Nous étions par ailleurs étonnés du nombre considérable de votants qui n'étaient pas en mesure d'évaluer les arguments «pour» et «contre» retenus dans notre enquête. Pourtant, la campagne a eu un effet clair. Une analyse statistique<sup>45</sup> qui mesure les poids relatifs des arguments

<sup>45</sup> Nous avons pour cela recouru à deux procédures de régression logistique. Le modèle relatif aux arguments «pour» prédit correctement 78 pour cent des réponses et celui relatif aux arguments «contre» prédit correctement 82 pour cent des réponses.

et leur impact sur le vote montre en effet que les votants sont restés sceptiques face à l'initiative. Son rejet massif est dû au fait que ce ne sont pas les arguments «pour» mais les arguments «contre» qui ont convaincu. En clair, les affirmations «contre» relatives aux produits étrangers ( $R = 0.21^{***}$ ) et à la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture ( $R = 0.22^{***}$ ) ont pesé sur le vote tandis qu'aucune assertion «pour» n'a eu une incidence significative sur la prise de décision.

## 6. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête téléphonique réalisée entre le 28 septembre et le 9 octobre 1998 par l'Institut de recherches GfS. L'échantillon a donc dû être prélevé sur une base adaptée au sondage par téléphone, à savoir l'ensemble des citoyens suisses rattachés au réseau téléphonique. L'Institut GfS a interrogé des personnes choisies dans les différentes régions linguistiques selon la méthode du jour de naissance (dans chaque ménage est interviewée la personne dont la date de naissance se situe le plus près du début de l'année). Cette procédure garantit une nouvelle fois une représentation proportionnelle des sexes, des classes d'âges, des professions, des régions linguistiques, des types d'habitats et de la population des 26 cantons. Après avoir effectué les tests de cohérence et de consistance, 1014 interviews ont été jugées utilisables. Plus précisément, 706 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 257 en Suisse romande et 51 au Tessin. La durée moyenne des interviews a été de 39 minutes.

Avec une sélection au hasard de l'échantillon, l'ampleur de ce dernier donne un intervalle de confiance de  $\pm 3,1$  pour cent. Cela signifie qu'une valeur de 50 pour cent calculée grâce à notre échantillon a 95 pour cent de chances de correspondre à un résultat effectif de l'ordre de 46,9 à 53,1 pour cent.

L'élaboration du présent rapport a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Berne. Les analyses ont été effectuées au moyen de la version Windows du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le degré significatif et sur les coefficients du V de Cramer (V) ou coefficient Phi ( $\phi$ ) (lorsque la variable explicative est nominale) et du Gamma ( $\gamma$ ) (lorsque la variable explicative est ordinale), qui sont destinés à mesurer la force de la relation entre les deux variables. Dans le cas du V de Cramer ou du Phi, la valeur 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Dans le cas du Gamma, la valeur  $\pm 1$  signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs situées entre  $-0.15$  et  $+0.15$  indiquent une faible corrélation. Le degré de signification donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur l'ensemble (des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote ou des votant-e-s). Les coefficients ne sont mentionnés dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05<sup>46</sup>. Dans ce cas, la corrélation est assurée à

<sup>46</sup> Niveaux de signification: \*\*\*:  $p < 0.001$   
\*\* :  $p < 0.01$   
\* :  $p < 0.05$

95 pour cent. En revanche, si la vraisemblance d'erreur est supérieure à 0.05, la mention «n.s.» indique que le coefficient est non significatif. L'interprétation ne repose que sur les corrélations significatives. La procédure de régression logistique permet quant à elle de mesurer simultanément l'influence de plusieurs variables indépendantes sur une variable dépendante dichotomique afin de connaître l'influence relative de chacune d'entre elles. Les coefficients de corrélation partiels standardisés ( $R$ ) permettent de déterminer le poids de chaque variable indépendante dans l'explication de la variable dépendante. Ils varient entre  $-1$  et  $1$  et peuvent être comparés entre eux. La validité du modèle global est mesurée par le Pseudo- $R^2$  et par le pourcentage de réponses prédites par le modèle.



Analyses des votations fédérales  
Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analisi delle votazioni federali

## Principaux résultats des votations fédérales du 27 septembre 1998

Marina Delgrande, Wolf Linder

### Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)

Adoptée au terme de longues délibérations par le Conseil national (120 voix contre 46) et par le Conseil des Etats (22 voix contre 14), la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations a aussi reçu le soutien de 57,2 pour cent des votants, soutien qui fut d'ailleurs plus élevé qu'on ne l'attendait.

Les interviewés ont accordé une importance particulièrement grande à ce projet: 53 pour cent des sondés ont estimé que la RPLP revêtait une «très grande» importance pour le pays. En comparaison avec la moyenne enregistrée au cours des quatre dernières années, la RPLP a ainsi été jugée très importante par un nombre sensiblement plus élevé de sondés (+ 29 pour cent).

Les motivations exprimées spontanément par les partisans de la RPLP relèvent principalement du soutien à une politique des transports écologique. En comparaison, les motifs ayant trait à la politique d'intégration européenne de la Suisse, qui arrivent pourtant en seconde place, passent à l'arrière-plan des préoccupations. Il en va de même pour la question du financement des chantiers ferroviaires. Les motivations des opposants expriment dans des proportions égales les craintes quant aux répercussions financières de la taxe sur le porte-monnaie des ménages, les inquiétudes pour l'économie suisse (pertes d'emplois, préjudice porté aux petites entreprises et aux régions périphériques), le refus de ce que certains considèrent comme un nouvel impôt ainsi que les critiques et les doutes adressés à l'encontre de la politique des transports des autorités fédérales. Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par le test des arguments, qui montre en outre que le Oui à la RPLP ne peut être interprété comme un Oui aux 40 tonnes.

Les lignes conflictuelles sous-jacentes à ce vote sont surtout apparentes lorsque l'on observe les caractéristiques politiques des interviewés. Il s'avère que les dissensions entre partis gouvernementaux se sont reportées à l'identique sur leurs électors potentiels. En clair, les sympathisants PDC et, avec plus de conviction encore, ceux du PRD et du PS ont voté Oui. L'UDC est quant à elle parvenue à mobiliser une majorité de ses troupes contre la RPLP. Par ailleurs, les membres des organisations de protection de l'environnement et de l'ATE ont plébiscité le projet. Par contre, la recommandation du TCS n'a guère eu d'influence sur ses membres, dont le comportement de vote ne se distingue pas particulièrement de celui des non-membres: tous se situent dans la moyenne suisse.

Enfin, le crédit accordé au Gouvernement a aussi été décisif pour le vote car les confiants ont approuvé le projet au-dessus de la moyenne et les méfiants au-dessous de la moyenne.

Comme ce fut le cas en 1994 lors de la votation sur le principe d'une RPLP, ce sont les personnes âgées de plus de 60 ans et celles ne possédant pas de voiture qui ont soutenu le projet avec le plus de vigueur. Contrairement à il y a quatre ans, l'approbation augmente graduellement avec le revenu mensuel du ménage et le niveau de formation. Sur le plan géographique, si les Oui sont sensiblement plus nombreux en ville que dans les zones rurales, le clivage linguistique ne s'est en revanche pas manifesté à l'occasion de ce vote.

A ce propos, l'analyse VOX montre que les justifications en matière de politique du trafic occupent une place prépondérante dans les deux régions. Toutefois, le réflexe européen semble avoir été plus grand en Suisse romande tandis que le soutien à la politique des transports paraît plus marqué en Suisse allemande. En Suisse allemande, 11 pour cent des motifs font référence aux relations avec l'UE et 58 pourcent à la politique des transports. En Suisse romande, les proportions sont, respectivement, de 24 pour cent et 47 pour cent.

### **Initiative populaire «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite»**

L'initiative populaire «pour la 10<sup>ème</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite» demandait le maintien de l'âge de la retraite des femmes à 62 ans. Elle aurait ainsi entraîné l'abrogation des dispositions de la 10<sup>ème</sup> révision adoptée par le peuple le 25 juin 1995, qui visaient à ajuster davantage l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes. Le Conseil national (par 111 voix contre 69) et le Conseil des Etats (par 36 voix contre 5) avaient recommandé le rejet de l'initiative. Le vote populaire lui a réservé un sort identique: avec 41,5 pour cent de Oui, l'initiative a pu compter sur un appui populaire supérieur à la moyenne mais a été repoussée par 21 cantons et demi-cantons.

Comme l'on s'y attendait, cet objet a induit une polarisation entre le camp bourgeois et le camp de gauche: trois quarts des sympathisants de l'UDC, du PDC et du PRD ont rejeté l'initiative alors que près de 60 pour cent des sympathisants du PS l'ont approuvée. De leur côté, les syndicats et les associations d'employés ont également convaincu la moitié de leurs membres de voter Oui. A l'opposé, les individus qui n'envisagent pas d'adhérer à ces organisations ont prononcé un Non clair et net. Le clivage gauche-droite observé à l'occasion de ce vote se retrouve dans tout le pays: quelle que soit leur appartenance linguistique, les votants qui se situent eux-mêmes à gauche de l'échiquier politique ont pour la plupart accepté l'initiative, ceux situés au centre l'ont plutôt refusée et enfin, ceux situés à droite s'y sont opposés avec véhémence.

Comment les femmes, pour qui l'âge de la retraite à 62 ans constituait un avantage direct, ont-elles réagi face à l'initiative? Avec 46 pour cent de votes positifs, les votantes ont dans l'ensemble davantage soutenu le projet que les hommes, qui ont voté Oui dans 36 pour cent des cas. Cela dit, l'enquête met en perspective une différence étonnante: ce sont les femmes romandes, avec 65 pour cent de Oui, qui ont pris fait et cause pour l'âge de la retraite à 62 ans, tandis que les femmes alémaniques, avec 39 pour cent de Oui, ne l'ont guère plus défendu que les hommes. Un comportement de vote en fonction du sexe des sondés ne se laisse donc observer qu'en Suisse romande. Dans cette région, les lignes de conflits entre les sexes ou entre différentes orientations politi-

ques se sont avérées déterminantes pour l'issue du scrutin. En Suisse alémanique par contre, le vote s'est simplement cristallisé autour du schéma d'opposition gauche-droite.

Enfin, les résultats de l'enquête reflète la situation de risque économique de certains groupes de population: les votants ayant suivi un apprentissage se sont montrés plus favorables à l'âge de la retraite à 62 ans que ceux bénéficiant d'un niveau de formation plus élevé. Une majorité de divorcés ou de concubins ont accepté l'initiative.

Pour expliquer leur décision, les deux camps ont mis en avant le principe de l'égalité entre hommes et femmes tout en affichant des conceptions divergentes sur ce point. Alors que les opposants voyaient dans l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans précisément l'application de ce principe, les partisans voyaient à l'inverse dans l'initiative une compensation pour les désavantages qui persistent pour les femmes. Les motifs économiques revêtaient eux aussi de l'importance pour les deux camps, mais selon des points de vue différents: les opposants affichaient des préoccupations quant au financement de l'AVS pendant que les partisans manifestaient des préoccupations quant aux désavantages économiques des femmes.

### **Initiative populaire «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques» (Initiative des petits paysans)**

L'initiative des petits paysans a été rejetée par 77 pour cent des votants et par tous les cantons et demi-cantons.

Cette initiative n'a trouvé un écho favorable auprès d'aucune catégorie de la population bien que tous ne l'aient pas rejetée avec la même vigueur. Les sympathisants du PDC, de l'UDC et du PRD ont rejeté l'initiative plus vigoureusement que les sympathisants du PS. Plus généralement, l'opposition s'avère très vive chez les personnes situées à droite (extrême droite comprise) et au centre de l'échiquier politique puis s'amenuise à gauche. Le degré de confiance envers le Conseil fédéral est quant à lui resté sans effet sur la prise de décision. De même, les taux d'acquiescement ne varient guère en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de formation, du statut professionnel, du lieu de résidence ou de la région linguistique.

A l'occasion de ce vote, défenseurs et adversaires de l'initiative ont mis les paysans au centre de leurs préoccupations. Mais pas les mêmes paysans. Alors que les partisans entendaient principalement apporter leur soutien aux petits paysans, les opposants souhaitaient soutenir toute la paysannerie. Le Non à l'initiative ne peut donc pas être interprété comme un verdict contre la petite paysannerie. Les arguments des initiants – baisse du prix des denrées alimentaires, favoriser les petits paysans et fin de l'interventionnisme agricole actuel de l'Etat – n'ont pas eu un impact sur le vote, ce qui explique le rejet massif de l'initiative.